RÉVOLUTION

QUÉBÉCOISE

numéro cinq - volume un
janvier mil neuf cent soixante-cinq
cinquante cents

Boisvert? 1981

SOMMAIRE janvier 1965

RÉVOLUTION QUÉBECOISE

revue politique
paraissant le quinze
de chaque mois

secrétariat et service d'abonnement:
3009 Maplewood, app. 11, Montréal.

bureau, du lundi au vendredi:
de 2 à 5 et de 7 à 10 p.m. Tél.: RE 9-4373

dépositaire à Paris:
La Joie de Lire,
40, rue St-Séverin, Paris 5e

directeur: pierre vallières
secrétaire à la rédaction: charles gagnon

distributeur: Agence de distribution populaire,
1130 est, rue Lagauchetière, Montréal.
Tél.: 523-1182

prix: 50 cents. 12 numéros: $5.00 (étudiants: $3.00)

"La Presse": un double échec

par jean rochefort

Le dimanche 27 décembre 1964, vers 7 heures p.m., l'équipe du soir des journalistes de **La Presse** retournait à la salle de rédaction du "plus grand quotidien français d'Amérique" et seul grand quotidien français du Québec, après un arrêt de travail de près de sept mois.

Quatre jours plus tôt, soit le 23 décembre à 5.30 heures de l'après-midi, dans le bureau du négociateur patronal, Me Fernand Guertin, le syndicat des journalistes de **La Presse** avait signé un contrat collectif de trois ans, comme les cinq autres syndicats de l'entreprise.

Cet arrêt de travail qui fera époque dans l'histoire du journalisme nord-américain et qui aura consacré des normes de base pour le journalisme du Québec, a coûté aux employés de **La Presse** environ $4,800,000 en salaires perdus et aux propriétaires de l'entreprise environ $1,200,000 (y compris les réserves) en profits nets perdus.

Cet interminable et exaspérant arrêt de travail a eu comme caractéristique supplémentaire de n'avoir été marqué par aucun acte de violence. Pas un seul carreau brisé à l'entreprise même ou aux domiciles des administrateurs. Pas la moindre éraflure aux épidermes patronaux ou syndicaux. Bref, un arrêt de travail particulièrement frustrant pour les équipes volantes du procureur général Claude Wagner.

Cependant, cette absence de violence est beaucoup plus le résultat du manque de combativité et de l'embourgeoisement des divers syndicats de **La Presse** que la manifestation d'une discipline et d'une maturité syndicales.

La trahison des centrales ouvrières

C'est d'ailleurs ce qui explique la longueur inadmissible de cet arrêt de travail. Car si tous les syndiqués de **La Presse**

avaient fait une pression, dès les premières semaines, sur leurs centrales respectives, la C.S.N. et la F.T.Q., afin qu'elles unissent leurs forces et coordonnent leurs efforts pour mettre fin au conflit, l'administration de **La Presse** n'aurait pas pu les priver de travail pendant sept mois.

Devant l'unité et la détermination d'environ mille syndiqués de **La Presse** les dirigeants des deux centrales auraient difficilement pu se défiler. Et la seule façon de lutter à armes égales avec le patronat, surtout dans les entreprises comme **La Presse,** qui sont effectivement des monopoles, c'est de déclencher une grève régionale généralisée qui, non seulement force les patrons des autres entreprises à exiger l'intervention rapide du gouvernement mais place dramatiquement le conflit devant l'opinion publique et oblige le ministère du Travail et les négociateurs patronaux à satisfaire aux exigences légitimes des travailleurs.

La grève générale politise un conflit syndical. Et c'est la raison pour laquelle les centrales syndicales nord-américaines évitent ce puissant moyen de pression ouvrière. Car la plupart des dirigeants de ces centrales sont de connivence avec le gouvernement et le patronat.

C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi la C.S.N. ne s'est vraiment intéressée au conflit de **La Presse** qu'après 4 mois et, en plus, sous la pression des journalistes qui s'étaient rendus à Québec pour assister au congrès de cette centrale.

Sauvés par les banques

Mais en dépit de la trahison des centrales, les syndiqués de **La Presse** ont su tenir le coup. Et c'est grâce à l'exceptionnelle débrouillardise de M. Gérard Picard, président de la Fédération des métiers de l'imprimerie et de l'information, et de M. Georges Brodeur, président du syndicat des employés de bureau, si les quelque 600 employés de **La Presse** appartenant aux syndicats de la C.S.N. ont pu recevoir une allocation hebdomadaire leur permettant de survivre pendant les sept mois de l'arrêt de travail.

Car sans les emprunts que MM. Picard et Brodeur ont su habilement obtenir de la banque Toronto-Dominion d'abord, et de la banque d'Epargne ensuite, la résistance des syndicats se serait effondrée. Ce qu'attendaient avec impatience les administrateurs de **La Presse,** car tous ces syndicats, en particulier celui des journalistes, auraient été forcés d'accepter les conditions patronales, et la liberté d'information, encore que très relative, serait devenue le domaine exclusif de l'arbitraire patronal, comme dans les journaux de Québec (**Le Soleil, l'Evénement-Journal** et l'**Action**) où les journalistes sont passibles de licenciement s'ils rapportent certains événements qui déplaisent aux directeurs de ces quotidiens.

Le long silence de Gérard Pelletier

Il est par conséquent étrange que M. Gérard Pelletier, rédacteur en chef non seulement du seul grand quotidien français du Québec mais du seul journal qui, par son importance, puisse donner le ton à la presse québécoise et imposer des normes de base de l'information impartiale, soit resté muet pendant les sept mois du conflit le plus long du journalisme nord-américain.

C'est un tour de force, ou plutôt de faiblesse, puisque la liberté d'information a été l'un des principaux enjeux du conflit de **La Presse.**

Il appert donc que le projet de contrat patronal, dans son ensemble, ne déplaisait pas à M. Pelletier, comme d'ailleurs il l'avait laissé entendre au début du conflit à certains négociateurs du syndicat des journalistes. Car il ne viendrait à l'idée de personne que M. Pelletier eût pu rester muet seulement pour ne pas déplaire à l'administration et pour conserver ainsi son poste, même si celui-ci lui confère un très grand prestige et quelques dizaines de milliers de dollars par an!

Il est beaucoup plus plausible de croire que le projet patronal rencontrait, dans l'ensemble, les vues de M. Pelletier. Il faut noter cependant que le projet patronal permettait au rédacteur en chef d'exercer une autorité très arbitraire sur les journalistes syndiqués, qu'il pouvait changer de postes, rétrograder et même licencier sans que le syndicat puisse intervenir.

Ce projet patronal était conçu dans un esprit paternaliste, la forme la plus subtile de l'anti-syndicalisme.

C'est tout de même une attitude étrange de la part de M. Pelletier. Car s'il est, depuis trois ans et demi, rédacteur en chef à **La Presse,** il le doit dans une large mesure au syndicat des journalistes. En effet, en juin 1961, lors de la fondation du **Nouveau Journal,** c'est le syndicat qui l'avait proposé à l'administration comme rédacteur en chef. D'ailleurs, vu les circonstances (l'exode des journalistes vers le **Nouveau Journal)** l'administration n'aurait pas imposé M. Pelletier aux journalistes, s'il n'avait pas été agréé par le syndicat.

M. Pelletier, au lieu de rêver de co-gestion, qui dégénère en corporatisme et en anti-syndicalisme, ferait beaucoup mieux, pour garantir la liberté d'information, de lutter pour l'adoption de lois protégeant le secret professionnel et la sécurité d'emploi des journalistes qui osent dévoiler la vérité au public.

Il serait aussi plus avisé de lutter pour l'adoption de lois assurant l'indépendance de la rédaction à l'égard de l'administration, dans les grands quo-

tidiens dits d'information, qui sont effectivement des monopoles, afin de garantir à la population un service essentiel à l'exercice de la démocratie.

Car ce sont actuellement les syndicats qui font les frais de cette lutte au profit d'un public souvent inconscient et apathique.

Une mince liberté payée très cher

Le conflit de **La Presse** se solde donc par un double échec. Un échec patronal heureux, puisque l'administration a été impuissante à réduire la liberté de l'information aux critères subjectifs de ses "intérêts moraux et commerciaux", selon l'expression du projet patronal. Et un échec syndical malheureux, puisque les syndicats ont été incapables d'empêcher un aussi long arrêt de travail et de récupérer la perte de salaires d'un conflit imposé par l'administration.

Les syndiqués de **La Presse** auront donc payé de sept mois de salaires la défense de leurs droits professionnels. Et les journalistes auront été dans cette épreuve de force les principaux défenseurs de la caution même de la démocratie dans cette province, la liberté d'information. Car dans la presque totalité des autres quotidiens du Québec la liberté d'information est dangereusement compromise par la veulerie du personnel de la rédaction.

L'apathie du public

D'ailleurs, même le public montréalais et, en particulier, les syndiqués du Québec ont manifesté à l'égard du conflit de **La Presse** une incroyable apathie. C'est ainsi que la campagne du Dollar de la liberté, appel lancé au public en juillet dernier pour venir en aide aux journalistes de **La Presse**, n'a rapporté, pour toute la durée du conflit, que $24,000.

Les 275,000 lecteurs de **La Presse**, dont la majorité sont membres des syndicats ouvriers et qui contribuent largement, fréquemment et aveuglément à de multiples oeuvres de charité, n'ont pas cru important de défendre l'une des assises de la démocratie, leur droit à l'information intégrale.

Cette dangereuse indifférence a été la plus douloureuse révélation de ce conflit majeur de la société québécoise. Elle a démontré jusqu'à quel point le peuple du Québec était peu éveillé aux problèmes sociaux et jusqu'à quel point le mouvement syndical québécois était sérieusement atteint de l'affairisme yankee. Ce qui permet aux opportunistes et aux gangsters de s'installer dans le mouvement ouvrier, de transformer les conventions collectives en simples transactions d'affaires et de désarmorcer la lutte des classes par la collusion entre patrons et chefs syndicaux, au détriment de l'émancipation des salariés et du progrès social.

Il n'est pas étonnant qu'une poignée d'administrateurs d'une simple entreprise de moyenne grandeur comme **La Presse** aient pu tenir tête aux 400,000 syndiqués de deux centrales syndicales et faire la nique au gouvernement lui-même.

Le développement de la conscience et de la solidarité de classe dans le mouvement syndical, avec l'élimination de certains de ses cadres et leur remplacement par des leaders combatifs, sont des conditions essentielles à la libération, tant politique qu'économique, du Québec. ■

"NOUS SOMMES LES PLUS ARDENTS DÉFENSEURS DU CAPITALISME"

George Meany
président de l'A.F.L.-C.I.O. (1)

---

(1) "La Presse", 12 janvier 1965.

Les grèves perdues

par pierre vallières

La grève est un facteur primordial dans la lutte des classes. Le droit de grève, après celui d'association, est une revendication essentielle du syndicalisme et son arme la plus efficace du moins en principe. La plupart du temps, la grève est l'occasion par excellence de démontrer clairement au peuple l'impossibilité de maintenir les luttes revendicatrices, commencées à l'usine, dans le cadre arbitraire et oppressif de la légalité. La grève, pour ne pas être dénaturée et perdue, doit être politisée. Elle doit aboutir à une bataille rangée contre le capital. La grève ne peut atteindre ses véritables objectifs qu'à travers une révolution. Si, en fait, chaque grève ne se transforme pas en une insurrection générale, du moins doit-elle normalement contribuer à susciter les conditions subjectives et objectives d'une révolution. Un leader syndical qui, à travers une grève, ne s'attaque pas aux institutions du capitalisme pour tenter de briser - ou du moins d'ébranler - avec toute la force que lui permettent les circonstances, les structures de ces institutions (qui ont elles-mêmes provoqué la grève par l'impossibilité où elles se trouvent de supprimer sans disparaître volontairement les injustices qu'elles entretiennent), ce leader, même si au cours des assemblées syndicales est un ténor de première classe, n'est pas vraiment un réformateur social. Car, en régime capitaliste, on ne peut être un authentique réformateur sans être révolutionnaire, c'est-à-dire décidé une fois pour toutes à mettre fin au régime lui-même.

Mais comment des syndicats qui se sont volontairement intégrés au système capitaliste peuvent-ils contester ce système? L'histoire syndicale nord-américaine démontre assez que c'est impossible. On ne peut à la fois sauver la chèvre et le chou.

A quelques exceptions près - qui ne font, d'ailleurs, que confirmer la règle -, les syndicats nord-américains n'ont jamais remis en question le système et se sont toujours contentés de travailler à en corriger les abus les plus insupportables. C'est pourquoi la grève en Amérique du nord aboutit-elle très souvent à un échec, immédiat ou à retardement. Alors qu'une stratégie ouvrière conséquente commence par une rupture radicale avec l'ordre établi, les syndicats nord-américains ont pour premier principe le respect de l'ordre établi, des lois et de l'échelle des valeurs défendue par le capitalisme. Ainsi, la non-violence est considérée comme obligatoire et **morale** tandis que toute violence est assimilée au crime et à l'immoralité; la libre concurrence et la propriété privée des moyens de production sont deux dogmes auxquels il n'est pas permis de toucher; enfin, toutes les classes sociales sont égales en **droit** et l'apostolat par excellence consiste à établir la trève des classes, c'est-à-dire à maintenir de force l'inégalité sociale, l'exploitation des salariés par les acheteurs de la force de travail.

Le phénomène Duplessis

Sous Duplessis, de 1936 à 1959, le Québec a connu une dictature dont l'un des résultats les plus significatifs fut d'engendrer plusieurs conflits ouvriers majeurs qui non seulement remettaient en question l'oppression policière du régime mais tout le système économico-social qui asservit les travailleurs québécois. Qu'est-ce que les syndicats ont fait des grèves, très souvent déclenchées spontanément par leurs membres? Qu'ont-ils fait, dès 1937, de la résolution votée par les travailleurs du Textile et réclamant l'étatisation de cette industrie? Qu'ont-ils fait des luttes de 1937, 1946, 1949, 1952, 1957 et 1959? Des occasions de faire de la morale. Certes, il y eut, de la part de certains leaders ouvriers, une volonté très nette de se battre jusqu'à la victoire, mais ils ne reçurent jamais l'appui des grandes centrales, préoccupées davantage de la paix que de la lutte des classes.

En relisant l'histoire des conflits qui ont marqué la conscience collective québécoise - - Sorel, Valleyfield, Louiseville, Asbestos, Murdochville —, on retrouve partout cette même impuissance à organiser une action de masse carrément dirigée contre le système, ces mêmes garanties données au capitalisme qu'on ne lui veut pas de mal, ces mêmes violences verbales sans lendemain, ces mêmes échecs acceptés avec résignation au nom de la souffrance des femmes et des enfants! En relisant l'histoire des grandes grèves qu'a connues le Québec sous le régime Duplessis, on comprend mieux pourquoi le conflit de LA PRESSE fut un échec syndical retentissant. Car, même en 1965, même après la révolution tranquille, rien n'a encore fondamentale-

ment changé, sauf peut-être que les syndicats catholiques, qui, du temps de Duplessis, eurent à conduire malgré eux la majorité des grèves et ont encore aujourd'hui sur les bras un grand nombre de conflits, sont encore plus qu'autrefois intégrés au système. Certes, aujourd'hui, sauf dans la région de Québec, ils se sont déconfessionnalisés. Non pas pour devenir "communistes" — comme l'ont prétendu certains jésuites — mais pour mieux suivre les enseignements de Samuel Gompers. C'est là, d'ailleurs, qu'il faut chercher les raisons des luttes inter-syndicales actuelles entre la C.S.N. et la F.T.Q. (On ne voit pas très bien quels facteurs "idéologiques" pourraient être au fond de cette lutte à finir qui, en somme, ne changera pas grand chose aux vieilles habitudes des centrales. A moins que la F.T.Q., qui prône davantage l'action politique que la C.S.N., se mette tout à coup à se radicaliser... Mais nous reviendrons le mois prochain sur les problèmes de la liberté syndicale et de l'unité ouvrière au Québec.)

De Sorel à Asbestos

De 1915 à 1936, le Québec connut plus de 500 grèves. Sur ce nombre, 9 seulement ont été faites par les syndicats catholiques. Mais, en 1937, deux grèves spontanées ont pris la C.T.C.C. par surprise et déclenchèrent au Québec, pour la première fois, un vaste mouvement anti-capitaliste. Dans le Textile, les employés de l'usine de Montmorency assomment leurs patrons pour obtenir un début de convention.

Des troubles éclatent. Les ouvriers sont bien décidés d'en finir avec le paternalisme qui les fait crever de faim.

La même année, à Sorel, les ouvriers se révoltent contre la famille Simard qui exploite toute la région. Cette fois le mouvement de grèves aboutit presque à une insurrection populaire. Les chefs syndicaux sont accusés de communisme, mais le curé Desranleau n'hésite pas à dire en chaire: "Le capitalisme est irréformable, il faudra le remplacer". Toute la bourgeoisie se range derrière la légalité et la police de Duplessis pour ramener les grévistes à la raison. Des maisons brûlent. On se bat un peu partout. Mais au bout de plusieurs mois de lutte, les ouvriers se rendent, faute d'une organisation puissante capable de mener leur combat à la victoire. La grève était hors des perspectives de la C.T.C.C. à cette époque et les troubles de Sorel l'avaient prise au dépourvu, d'autant plus que les grévistes n'étaient pas encore officiellement affiliés à la centrale.

Corporatiste jusqu'au fond d'elle-même, la C.T.C.C., à son Congrès de 1937, se sentait presque honteuse du mouvement de grèves déclenché à Sorel. Dans son rapport, M. Charpentier, président de la C.T.C.C., fit allusion à "certaines grèves qui ont éclaté chez des syndicats non-affiliés mais sympathiques à la C.T.C.C.". Il posa aux congressistes la question : "Leur multiplication rapide peut-elle devenir un danger au **prestige** du mouvement syndical catholique?". Enfin, le courageux animateur des événements de Sorel, M. Philippe Girard, faillit être l'objet d'une motion de censure de la part des délégués. Les troubles de Sorel, cent ans après la défaite des patriotes de 1837, se soldèrent par une série de retentissants procès où seuls les policiers purent sortirent sains et saufs des mains de la justice.

Quant aux ouvriers de Montmorency, ils obtinrent ce qu'ils voulaient et M. Blair Gordon signa ce document qui révèle jusqu'à quel degré d'avilissement étaient maintenus les employés du Textile à cette époque(1) :

"Je m'engage à payer aux fileurs de l'équipe de nuit une base de $34. par 15 jours pour 6 bords.

Personne ne sera congédié et tous seront repris au travail.

La paye à la journée augmentera de 25½ cents à 28 cents, et de 28 cents à 35 cents.

Les ouvriers auront le droit de porter plainte au cas où les conditions de cette entente ne seraient pas observées tel que prévu.

Les départements de la WART, de la WEFT et de la HOSIERY seront sur la même base.

Tout travail dépassant la normale sera payé.

Les contremaîtres seront contrôlés dans leur travail.

(signé) C. B. Gordon" (2)

La grève de Montmorency avait été spontanée. Le syndicat n'était pas encore très solide, mais les hommes étaient bien déterminés à se battre. Il ne leur manquait que des chefs décidés à les conduire au combat. Les gars de Montmorency ne prirent pas le temps de recourir à l'arbitrage. Ils enfermèrent Blair Gordon et ses deux adjoints dans un bureau et **l'obligèrent** à signer le document que nous venons de lire. S'ils ne lui avaient pas lancé un encrier de cristal entre les deux yeux, auraient-ils obtenu ce minimum vital? Probablement pas. Mais cette petite victoire n'était pas vraiment acquise. Les employeurs ne devaient pas tarder à revenir sur leurs promesses.

Jusqu'en 1946, les employés sont incapables de faire entendre raison à la Dominion Textile et à la Montreal Cottons. Mais, cette année-là, pour la première fois, ils possèdent une organisation syndicale cohérente. Cependant, ils ne le doivent pas à la C.T.C.C. Des "communistes" dirigent les 6,000 ouvriers du Textile dans une lutte de force contre les employeurs et le gouvernement. Valleyfield est le lieu de nombreux actes de violence provoqués par la P.P.

Le 13 août 1946, les combats entre la police et les grévistes durent toute la journée. Les chefs ouvriers, dont Madeleine

Parent, sont arrêtés. Les grévistes viennent à bout des policiers et signent un premier contrat de travail avec la Dominion Textile. Les chefs libérés, le combat se poursuit pour l'amélioration des conditions de travail. Mais quatre ans plus ttard, en 1952, tout est détruit par les maîtres de l'A.F.L., à laquelle le syndicat est affilié. D'accord avec Duplessis, la grande centrale américaine décide d'écraser sa filiale trop indépendante et surtout trop socialiste. Madeleine Parent et son mari, Kent Rowley, sont de nouveau emprisonnés et Roger Provost prend leur place, avec l'aide de Hal Banks et à la faveur de la grève qui a conduit Parent et Rowley en prison.

Un peu plus tard, Provost conclut une entente avec les patrons et l'arrêt de travail déclenché pour l'obtention de meilleures conditions de travail se solde par le congédiement de la moitié des employés, soit 3,000 hommes. Pour cela, Provost reçoit des félicitations de Duplessis. Le communisme était vaincu!

L'offensive anti-communiste dans les syndicats avait commencé en 1948, sous l'initiative de Frank Hall, du gouvernement Duplessis et des Libéraux fédéraux. Cette année-là, l'Union des marins canadiens avait été écrasée, après une lutte désespérée menée au nom de l'indépendance. Car seuls les communistes, semble-t-il, à cette époque, luttèrent à la fois pour la promotion de la classe ouvrière et l'indépendance politique du Canada. Les centrales internationales, avec l'aide de Québec et d'Ottawa, les exterminèrent au nom de la démocratie libérale. En fait, Québec et Ottawa avaient décidé de vendre les travailleurs québécois aux centrales américaines (parfaitement intégrées au système et tout à fait inoffensives) comme ils avaient vendues pour un plat de lentilles les richesses naturelles du pays.

A cette époque, il faut également mentionner la grève des cheminots qui paralysa les chemins de fer de tout le Canada pendant plusieurs jours. Sûrement, il y avait du "communisme" là-dessous!

Il y en avait aussi, paraît-il, à la C.T.C.C., depuis que l'équipe Picard-Marchand avait pris le pouvoir en 1946. On sait qu'en 1943 l'aumônier-général de la centrale avait perdu son droit de vote, frustration dont l'Eglise eut de la difficulté à se remettre. "Le communisme commence avec la mise au rancart de l'Eglise", disait-on. Jusqu'en 1949, des soupçons seulement de communisme furent énoncés, mais quand la grève d'Asbestos fut déclenchée, il ne manqua pas de bien-pensants pour s'écrier : "Je vous l'avais dit, la C.T.C.C. est perdue!".

En fait, tout ce qui n'était pas en faveur de Duplessis et de son régime d'abrutissement de la classe ouvrière était à l'époque taxé de communisme. La C.T.C.C. n'évita pas les accusations. Il n'était pas inévitable,

certes, qu'au printemps de 1949 les 5,000 mineurs de l'amiante se mettent en grève et qu'Asbestos devienne tout à coup comme le symbole de la libération nationale du prolétariat québécois. Mais il était normal qu'en se structurant le syndicalisme québécois, même s'il était dominé par le catholicisme, tôt ou tard heurte de front à la fois l'industrie, le gouvernement et l'Eglise. Comment alors ne pas être accusé de "communisme" par l'ordre établi quand le communisme justement conteste l'industrie privée, le gouvernement "démocratique et constitutionnel" et l'Eglise de Dieu? Industries, gouvernement, Eglise : les trois étages supérieurs d'une même maison, où les salariés ont droit au sous-sol.

Donc, la grève d'Asbestos éclata et, pour la première fois vraiment, toute l'opinion publique québécoise fut ébranlée par un conflit ouvrier. Partout, on dut prendre parti: pour ou contre les mineurs, pour ou contre la police de Duplessis. L'Eglise elle-même se divisa en deux ailes, mais les protestations de quelques-uns de ses pasteurs visèrent davantage les brutalités de la police que les structures aliénantes de l'économie capitaliste. Tout en étant anti-duplessiste, on refusa de politiser les mineurs, sous prétexte que le conflit qui les opposait aux propriétaires des mines était strictement industriel. Comme si un conflit industriel ne faisait pas partie d'un ensemble économique et politique. Si le conflit d'Asbestos n'était pas politique, pourquoi donc Duplessis envoyait-il sa police contre les grévistes et donnait-il raison aux employeurs?

Quand les mineurs s'emparèrent de la ville, y établirent leur gouvernement et dressèrent des barricades, au lieu de leur donner des armes, on les pria d'ouvrir la ville à la police pour éviter que la sang ne coule et qu'une bataille n'ait lieu entre les travailleurs et l'Ordre. Résultat : le sang a coulé quand même, les mineurs se firent matraqués et ils n'eurent même pas l'occasion de se défendre comme des hommes. Un chef syndical, qui vécut à Asestos, m'a déjà dit : "Si la police avait tiré sur les grévistes, c'était la rébellion à travers tout le Québec et Duplessis tombait". Est-ce pour éviter la chute de Duplessis et la rébellion qu'on demanda aux travailleurs de "laisser tomber"?

Asbestos donna lieu à beaucoup de phrases, beaucoup de mots, mais concrètement il n'en sortit rien de révolutionnaire. Au lendemain de ce conflit majeur, la classe ouvrière québécoise n'était pas plus avancée qu'avant. Seuls quelques intellectuels avaient pris goût aux "sciences sociales".

La tragédie de Louiseville

Un peu plus d'un an après Asbestos, le climat des "relations ouvrières", comme on dit, se détériora grandement. Les

conflits se multiplièrent à travers tout le Québec, à Shawinigan, Nicolet, Québec, Granby, Sherbrooke, St-Hyacinthe... A Montréal, la situation est dominée par la grève des employés de Dupuis Frères qui dure du 1er mai au 26 juillet 1952, et qui se termine par une assez belle victoire pour l'époque, mais que le changement de propriétaire, quelques années plus tard, allait complètement remettre en question.

Mais le conflit qui éclipse tous les autres est celui de Louiseville.

Encore une fois, le conflit éclata dans l'industrie du Textile. Il fut interprété à l'époque comme une vengeance de Duplessis et des capitalistes américains, impatientés par l'agitation populaire qui grandissait. Un dirigeant de l'Associated Textiles — filiale d'une compagnie du Delaware, aux Etats-Unis — aurait été jusqu'à déclarer : "Même si cela devait nous coûter un million de dollars, et même s'il fallait que cela dure dix ans, nous viendrons à bout de ces ouvriers de Louiseville".

Protestant contre les prétentions de la compagnie, Gérard Filion écrivait dans **Le Devoir** du 21 janvier 1953 : "... nous avons à Québec un gouvernement ficelé comme un saucisson à la finance étrangère. Ce n'est pas uniquement en pressurant les taverniers et les entrepreneurs de voirie que l'Union nationale alimente sa caisse. Celle-ci porte la marque "made in U.S.A.". L'acharnement que M. Duplessis a mis à donner l'Ungava aux intérêts Hanna ne s'explique pas autrement. Nous avons à Louiseville la manifestation d'une politique générale qui implique l'exploitation d'une main-d'oeuvre docile par le capital étranger." (J'ignore s'il arrive à M. Filion de relire ses anciens éditoriaux. Peut-être trouverait-il que la politique de la S.G.F. n'est pas tellement différente de celle de Duplessis, même si Peugeot-Renault prend un peu de l'espace réservé jusqu'à maintenant aux Américains.)

L'éditorial de Filion fut écrit trois semaines avant la fin de la grève qui avait débuté le 10 mars 1952.

Onze mois de grève, pourquoi? Pour la défense d'intérêts économiques et professionnels des plus élémentaires... et non pas pour lutter contre l'Ordre établi comme le disait Duplessis.

D'ailleurs, le premier geste de la C.T.C.C., après le déclenchement de la grève, fut, "comme il est normal, de faire appel à l'arbitrage de l'Etat qui a la responsabilité du bien commun. En dépit d'Asbestos et de combien d'autres précédents qui eussent justifié la méfiance des dirigeants syndicaux, la C. T.C.C. (la belle âme!) recourt quand même à l'autorité de l'Etat, espérant, contre toute espérance..." (3), ce qui est bien la plus dangereuse des naïvetés.

Mais après quelques mois d'inutiles négociations, le temps de laisser passer l'élection qui allait reporter Duplessis au pouvoir, commencèrent les tentatives d'assassinat, le saccage des locaux syndicaux et la répression des piqueteurs... qui avaient voté pour Duplessis! Car, comme avait dit le syndicat, il ne faut pas mêler la politique à ce conflit! Je ne sais pas comment Pierre Vadeboncoeur a pu écrire : "Les militants de la C.T.C.C. n'étaient pas hommes à se nourrir de mythes" (4). Le mythe le plus pernicieux est bien celui qui consiste à affirmer que la lutte économique est complètement distincte de la lutte politique et que la politique est une affaire qui emmêle les relations ouvrières-patronales au lieu de les débrouiller.

Toujours est-il que le 21 décembre 1952 (la grève durait depuis neuf mois) l'exécutif de la C.T.C.C. décidait **le principe** d'une grève générale "qui devra avoir lieu **dans le plus bref délai**, si le motif existant persiste, et dont les modalités seront fixées par l'Exécutif de la C.T.C.C. de concert avec un comité formé de représentants des fédérations et des conseils syndicaux".

Duplessis répondit à la colère des syndicats en ces termes : "La société repose sur deux piliers : l'autorité religieuse et l'autorité civile. Tout sabotage de l'une ou de l'autre conduit à l'anarchie. C'est pourquoi le gouvernement a l'intention de veiller à leur protection et cela dans l'intérêt même des ouvriers... Un chef ouvrier n'a pas le droit de jouer au dictateur; un syndicat ne doit jamais se mettre au service d'un parti et entretenir une grève pour servir ses rancoeurs politiques. Les ouvriers de ma province sont honnêtes; les ouvriers de Louiseville sont des mieux disposés, mais ils ont été excités par des étrangers," etc. etc...

Si l'on se rapporte au "contexte politique et social de l'année 1953 (la grève avait dix mois), écrit Jean-Paul Lefebvre, on admettra qu'une grève générale eût pu causer des perturbations graves à l'ordre social". A l'ordre social de qui, je vous le demande ?

Ainsi donc, pour ne pas causer de troubles à la société et éviter de politiser carrément la grève de Louiseville, la C.T. C.C. renonce subitement au principe de la grève générale et déclare tout simplement que la grève de Louiseville est perdue. Tant pis pour les travailleurs !

Pourtant, toutes les forces politico-financières s'étaient liguées contre les ouvriers et avaient utilisé la violence et le terrorisme contre eux. Pourquoi la C.T.C.C. a-t-elle refusé d'utiliser les mêmes armes que les ennemis des travailleurs ? Son argument suprême est le suivant : il est défendu de s'engager dans une grève politique. La C.T.C.C. ne faisait-elle pas ainsi le jeu de Duplessis ? C'est plus qu'évident.

Voici l'essentiel du texte de la déclaration de la C.T.C.C.

annonçant le 19 janvier 1953 qu'elle avait renoncé à ordonner une grève générale :

"En fin de semaine, à Montréal, le comité spécial de la C.T.C.C., formé en vue d'organiser un arrêt général de travail dans la province, en signe de protestation contre les tragiques événements qui se sont déroulés à Louiseville, a décidé, à la dernière minute, de ne pas donner suite à la résolution de l'assemblée plénière du 21 décembre 1952.

"Le comité a pris cette importante décision après étude des derniers développements survenus, et en particulier de l'intervention du premier ministre à l'Assemblée législative, le 14 janvier.

"Le comité considère que l'attitude adoptée par le premier ministre modifierait profondément le sens et la portée de l'arrêt de travail projeté.

"En faisant sienne, en sa qualité de chef du gouvernement, la cause de l'Associated Textiles, **M. Duplessis oblige la C.T.C.C. à s'engager contre son gré dans une grève purement politique qui entraînerait des conséquences désastreuses pour la province.** Une telle grève, en effet, prendrait le caractère d'une lutte à finir entre le mouvement syndical et le gouvernement provincial alors que **l'arrêt général de travail, tel qu'envisagé par la C.T.C.C., devait être limité quant à sa durée et ne devait constituer qu'une protestation publique contre la violation des droits syndicaux.** Cette manifestation devait se faire avec le minimum d'inconvénients pour la population et le minimum de pertes pour l'industrie et le commerce.

"Considérant donc que l'attitude du gouvernement rendrait inévitable, dans l'éventualité d'un arrêt général de travail, des perturbations graves dans la province;

"Considérant également que cette attitude fausserait le sens de la manifestation projetée et l'empêcherait d'atteindre l'objectif qu'on lui avait assigné;

"Considérant que l'arrêt de travail, dans ces circonstances, donnerait lieu à une répression policière violente, à des dommages considérables pour le public, les travailleurs, l'industrie et le commerce;

"Considérant que le mouvement lancé par la C.T.C.C. le 21 décembre dernier a déjà atteint une partie appréciable de son but en soulevant l'opinion publique contre les événements qui se sont déroulés à Louiseville et en amenant plusieurs employeurs à se dissocier officiellement de l'attitude de l'Associated Textiles et des actes révoltants de la police provinciale;

"Considérant que le gouvernement n'aura plus aucune raison ni prétexte pour ne pas régler rapidement et équitablement le conflit de Louiseville;

"Le comité spécial de la C.T.C.C. décide de ne pas donner suite à la résolution d'arrêt général de travail adoptée par l'assemblée plénière le 21 décembre et en avise sans délai tous les corps affiliés..." (5)

Le 8 février 1953, le syndicat de Louiseville convoque les grévistes et leur dit qu'ils sont **libres** de retourner ou non au travail, car tout est perdu. A part les actes de violence provoqués par la Police provinciale, les seules manifestations des grévistes auront été des pélerinages au sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap et des processions, les bras en croix, à travers la ville.

Pour terminer voici le dessert, un extrait de l'éditorial de M. André Laurendeau, publié dans Le Devoir du 11 février :

(...)

Les déclarations des ouvriers nous ont toujours paru justes; leur grève était légale. Pourtant nous nous sommes demandé si le syndicat avait raison d'aller jusqu'à la grève, malgré les provocations qui n'ont pas manqué. En action syndicale comme en action politique, il faut avoir le sens du possible."

Deux fois, par la suite, il fut question de grève générale au Québec : la première fois, à l'occasion du conflit de Murdochville, et la seconde, lors de la présentation en Chambre du fameux bill 54. Mais les menaces de la F.T.Q., dans les deux cas, ne furent jamais mises en pratique. A la C.T.C.C. on n'en reparla plus, sauf, un peu, au cours du récent conflit de LA PRESSE. L'argument avancé fut alors le suivant : "On ne peut organiser une grève générale, on en n'a jamais faite..." Il est, d'ailleurs, évident que les syndicats ne sont pas intéressés à troubler l'ordre établi par des "perturbations graves", comme ils disent, des perturbations qui risqueraient d'ébranler la dictature du capital.

guez, montrez au centuple votre bonne volonté, demandez au gouvernement d'intervenir, soyez prudents, ne faites rien pour "exacerber" les patrons, tenez-vous tranquilles, laissez-nous faire, espérez en silence, priez le bon Dieu ! Mais surtout, surtout ne faites pas de bruit.... de crainte d'être entendus. Ne vous battez pas dans la rue.... de crainte que vous remportiez la victoire.

De Murdochville à Radio-Canada

Cinq ans après Louiseville, le Québec connut une nouvelle vague de conflits ouvriers majeurs, qui firent couler beaucoup d'encre mais ne provoquèrent, sauf à Murdochville, que très peu de violence.

Le 11 mars 1957, 1,100 employés de la Gaspé Copper Mines se mettent en grève à la suite du renvoi du président du syndicat, le maître-plombier Théo Gagnier. Ils ne devaient revenir au travail qu'à la fin de l'année.

Le 17 mai, plus de 6,500 travailleurs de l'aluminium déclenchent à Arvida la plus importante grève depuis le conflit de l'amiante. Le conflit durera quatre mois.

Le 25 août, 5,000 travailleurs manifestent à Sorel et à Drummondville en vue de faire reconnaître le droit d'association aux employés de la Canadian Celanese.

A cette époque, qui suivait de très près la fusion du C.M.T.C. et du C.C.T. et qui était marquée par la volonté du nouveau C.C.T. de s'annexer la C.T.C.C., les deux grandes centrales se faisaient mutuellement la cour et il n'était pas rare de les voir ensemble au cours des manifestations anti-patronales. C'est ainsi que les deux centrales organisèrent conjointement les importantes manifestations de Murdochville qui mobilisèrent plusieurs milliers de personnes.

Mais cette mobilisation ne changea rien et Murdochville demeure encore aujourd'hui un bastion de la dictature financière et étrangère. (Cf. Le jugement Lacoursière). Par leur refus de politiser ce conflit, les syndicats sont en grande partie responsables de la misère dans laquelle se débattent encore les exploités de la Gaspé Copper Mines.

L'échec de la grève des réalisateurs de Radio-Canada, en 1959, fut le résultat de la même inconséquence. Sur le plan de la justice, comme disent les curés, les travailleurs qui furent provoqués à la grève par le patronat avaient toujours raison. Mais sur le plan plus concret des réalisations, les travailleurs furent toujours vaincus. Avoir raison ne suffit pas. Les patrons, eux, ne se fatiguent pas avec le Droit : ils font ce qu'ils ont à faire pour augmenter leurs profits; ils soumettent la morale à leurs ambitions, ou plutôt ils ont la morale de leurs ambitions. Pourquoi les salariés ne feraient-ils pas, eux aussi, ce qu'ils doivent faire pour ne plus être de perpétuels exploités ? Pourquoi ne devraient-ils pas, eux aussi, soumettre la morale officielle à leurs ambitions de bien-être et de dignité ? Pourquoi n'auraient-ils pas qu'une morale : leur libération effective de l'esclavage, par tous les moyens ? Pourquoi devraient-ils toujours être les dindons de la farce démocratique ?

En 1964, les employés de LA PRESSE subissent à leur tour une défaite retentissante, alors que les centrales syndicales se lavent les mains dans l'eau croupissante de leur a-politisme de surface, qui n'est en réalité qu'une volonté bien arrêtée de collaboration avec le pouvoir.

Pendant combien de temps encore les travailleurs du Québec seront-ils les victimes des grèves perdues, de ces beaux conflits qui font la manchette des journaux mais qui ne changent rien à l'exploitation ?

Il est grand temps que les syndiqués s'interrogent sur l'apolitisme de leurs organisations et qu'ils forcent ces dernières à aller jusqu'au bout des revendications économiques, afin que les luttes ouvrières ne servent plus seulement à faire vivre une poignée de permanents syndicaux affairistes mais libèrent, une fois pour toutes, la classe ouvrière de la dictature. ■

(à suivre)

(1) Cf. Claude Ménard, *Les exploités du Textiles*, dans "Révolution québécoise" no 2, octobre 1964.
(2) En Grève, Editions du Jour, Montréal 1963.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.

Le mois prochain :

La liberté syndicale et l'unité de la classe ouvrière

Note sur la démocratie syndicale

La démocratie capitaliste, c'est-à-dire **l'électoralisme**, repose sur l'illusion constamment entretenue qu'une masse de citoyens, à qui on n'a jamais accordé la liberté de s'instruire et d'acquérir une conscience politique fondée sur une connaissance exacte des faits, peut spontanément choisir les leaders et les formes de gouvernement qui correspondent le mieux à ses aspirations.

Cette mystification, que la propagande bourgeoise est chargée de maintenir au moyen de la censure et du mensonge organisé, permet aux gouvernements dits libéraux de se maintenir au pouvoir avec l'apparence de la légalité. Ce n'est que devant l'opposition populaire que cette légalité se transforme officiellement en dictature et révèle sa vraie nature. Mais, dans nos démocraties libérales, cette opposition naît difficilement en raison des nombreuses compensations immédiates que le régime a réussi — c'était, d'ailleurs, pour lui une nécessité — à faire accepter de force aux gens en échange (forcé, lui aussi) de leur droit à décider librement de leur sort.

L'aliéné ne peut être un homme libre. Et la démocratie capitaliste repose essentiellement sur l'aliénation économique, politique et culturelle de la majorité des citoyens d'un pays qu'une minorité peut aisément exploiter au moyen des avantages et des privilèges que lui procure l'argent, source à la fois du pouvoir économique, du contrôle politique de l'Etat et de l'éducation.

Pour ceux qui sont privés de l'argent nécessaire pour acquérir la propriété des moyens de production — clé de tout le pouvoir— il ne reste que la liberté d'obéir aux lois du marché du travail, de se résigner aux mille volontés des producteurs, de se satisfaire du salaire reçu, de fermer sa gueule et de chômer.

La liberté d'organiser la société — du travail aux loisirs — pour son bien-être personnel et celui de ses concitoyens n'est pas reconnues au travailleur, car il ne compte pas aux yeux de la démocratie de libre concurrence. Comment pourrait-il concurrencer le millionnaire qui l'emploie et dont dépend sa nourriture quotidienne? Comment pourrait-il seulement se permettre de critiquer le millionnaire tout-puissant qui peut le réduire à néant et contre lequel l'Etat ne peut rien, étant lui-même fabriqué à l'image de ce millionnaire, pour le service de ses seuls intérêts?

Les syndicats ont justement été mis sur pied, au siècle dernier, pour corriger les abus de ces patrons inhumains. Ces derniers ont vite compris le danger de ces

institutions nouvelles et inévitables. Ils ont vu tout de suite jusqu'où l'action syndicale pouvait aller en suivant sa logique propre: le syndicalisme portait en germe le renversement même de l'ordre établi et la mort du capitalisme.

Les classes dirigeantes s'empressèrent donc d'entraîner les leaders syndicaux dans leur orbite avant qu'ils aient eu le temps de tirer toutes les conséquences pratiques et politiques des luttes revendicatrices menées dans les entreprises. La meilleure façon de neutraliser l'ennemi c'est de l'absorber, de le corrompre, de lui paralyser les jambes et les bras en le faisant **participer** au pouvoir.

Par la participation au pouvoir économique et politique de la bourgeoisie, les leaders syndicaux se sont eux-mêmes transformés en bourgeois et ont oublié leurs origines populaires, révolutionnaires. Peu à peu, à mesure que la machine syndicale se fortifiait et s'ajustait aux structures capitalistes, les chefs syndicaux purent être choisis dans les universités comme les administrateurs d'une compagnie... et bien vite les travailleurs n'eurent d'autre liberté syndicale que celle de ratifier un choix fait par d'autres, par le moyen d'élections "arrangées à l'avance".

Le leader syndical se mit alors à parler comme un premier ministre bourgeois et se déclara choisi par la volonté populaire et investi des pouvoirs du peuple pour décider à sa guise de ce qui convenait le mieux au peuple.

Le peuple ne l'avait-il pas élu?

Pourtant, ce peuple de travailleurs était a-politique, ignorant, mal renseigné, habitué à l'humiliation et à l'obéissance. Le syndicalisme lui avait, certes, procuré un salaire décent. Mais il ne lui avait pas donné l'éducation ni le pouvoir économique nécessaire à une véritable liberté. Quelques militants syndicaux, autodidactes pour la plupart, commencent à comprendre au Québec l'insipidité de ces élections "démocratiques". Mais le système capitaliste ne permet pas aux autodidactes d'être très nombreux et ne permet pas non plus à la minorité consciente, qui constitue l'opposition, de se faire entendre.

Les autodidactes en sont quitte pour fomenter un coup d'Etat. Et les leaders officiels continuent d'appuyer leur dictature — édifiée avec la complicité des classes dirigeantes — sur le fait qu'ils ont été **élus** démocratiquement par une majorité de délégués... dont la plupart, bien souvent, doivent au "Boss" leur accession aux cadres".

Certes, les leaders syndicaux ne ménagent pas leur force pour "la cause ouvrière" — comme les chefs de gouvernement pour "la cause nationale". Mais, pas plus pour les chefs syndicaux que pour les autres, la somme de travail effectuée chaque jour, le nombre de voyages d'avions et la multitude des discours ne constituent une preuve irréfutable de dévouement aux **intérêts** — et non aux institutions — de la classe ouvrière. Bien souvent, ces affairistes n'ont d'autre ambition que celle de voir bien fonctionner **leur** machine au sein de l'ordre établi qui les a élevés au rang d'**élites**.

Les grèves sont pour eux des embarras. Au lieu d'en faire des combats de libération ouvrière, au lieu de les utiliser pour développer la conscience de classe des travailleurs, les "Big Bosses", dérangés dans leur confort, s'empressent de faire appel à la bonne volonté des autorités judiciaires (médiateurs, conciliateurs) et législatives (premier ministre). Faire intervenir les travailleurs eux-mêmes constituerait pour eux un énorme danger, car ces derniers pourraient se mettre en colère. D'ailleurs, l'histoire syndicale du Québec offre de nombreux exemples de grèves spontanées déclenchées malgré les chefs syndicaux.

Les "Big Bosses" préfèrent un siège au Conseil d'Orientation économique. Il est bien vu d'être en même temps secrétaire général de la C.S.N. et membre du conseil d'administration de la Société Générale de Financement. Et pourquoi pas? Toutes les classes sociales n'ont-elles pas été voulues de Dieu? Pourquoi faudrait-il privilégier une classe plutôt qu'une autre? Pourquoi faudrait-il privilégier la classe ouvrière aux dépens des classes dirigeantes? Mais alors pourquoi est-on chef syndical? Par besoin de justice ou par goût de l'organisation et de la puissance?

La seule façon de regénérer la lutte ouvrière, c'est d'en venir à l'action directe, de ne pas hésiter à engager les masses dans la lutte. Il n'est pas possible de libérer les travailleurs sans détruire l'ordre social capitaliste.

On ne mendie pas la liberté, on la prend de force. Elle est la récompense de ceux-là seuls qui n'hésitent pas à tout sacrifier pour la conquérir.

Cette liberté ne peut se conquérir au sein de la démocratie actuelle, qui repose sur l'aliénation des masses. Elle se trouve au bout d'un combat à finir avec le système capitaliste. Elle se forge dans la lutte et l'intransigeance.

Le rôle primordial du syndicalisme devrait être de contribuer à la politisation et à la radicalisation des masses. Dans la société actuelle, vu l'absence de tout mouvement révolutionnaire bien organisé, il devrait être le premier à propager cette vérité qu'aucune force en définitive ne peut triompher du peuple! ■

gilles matthieu

"La clé du système capitaliste, c'est l'utilisation de la richesse pour produire plus de richesse. C'est exactement ce que nous voulons."

George Meany (1)

---

(1) "La Presse", 12 janvier 1965.

Qui sont les traîtres?

par jean rochefort

La trahison, la traitrise ou la perfidie, quelle que soit la nuance ou la demi-teinte que l'on préfère, sont respectivement les plus vieilles perversions des relations humaines. L'Evangélisation et la diffusion de la Civilisation chrétienne, qui ont été les pieux prétextes de la colonisation nord-américaine (comme d'ailleurs de toutes les aventures colonialistes européennes) n'ont pas immunisé la "Belle Province" contre la prolifération des traîtres.

Depuis que le peuple du Québec semble avoir secoué définitivement sa torpeur séculaire et s'éveiller progressivement aux réalités socio-économiques, les divers porte-parole de la nation s'ingénient à compromettre sa libération et trahissent à qui mieux mieux la confiance que la bonne foi et l'ignorance populaires ont mis en eux.

Les idéologues de la bourgeoisie canadienne-française et certains intellectuels à prétentions progressistes entonnent depuis plus d'un an l'Hymne à la diversification des capitaux comme Chant de libération nationale. L'appel aux capitaux français, belges, suisses, etc., est considéré par ces cerveaux gélatineux comme non seulement l'indice mais le seul moyen d'émancipation économique du Québec, la seule possibilité d'affaiblir l'emprise monopoliste du capital américain sur cette province.

L'histoire du colonialisme ne trouble pas l'aplomb de ces agents publicitaires du capitalisme. Ces charlatans et ces escrocs intellectuels feignent d'ignorer la collusion des capitaux étrangers pour maintenir dans la plus désastreuse servitude la Chine, l'Egypte (avant leurs révolutions) l'Iran, l'Irak, le Vietnam, etc. Ils affirment donc avec la plus candide assurance que plus les investissements au Québec viendront de pays différents, plus les chances d'être libre seront grandes pour le Québec.

En d'autres mots, plus la variété des boulets aux pieds du Québec sera grande, plus le Québec aura de chances de s'évader de sa prison néo-colonialiste. Ce serait une inoffensive plaisanterie si beaucoup de gens ne prenaient pas ce sophisme au sérieux.

D'autres théoriciens de la bourgeoisie canadienne-française vont encore plus loin et soutiennent qu'il serait non seulement inutile mais qu'il serait néfaste, voire désastreux, pour le Québec de se libérer économiquement de l'emprise yankee. Notre destin, selon ces Quislings québécois, est "nord-américain et solidaire des U.S.A." à la manière "du fédéralisme économique qu'est le Marché commun européen".

Les fariboles de Faribault

M. Marcel Faribault, notaire et président du Trust Général du Canada, prononçait au mois de juin dernier, devant la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, une conférence intitulée "Le destin économique du Canada français"

Comme grand commis d'institutions financières canadiennes, Me Faribault parle en connaissance de cause et ses propos réflètent toujours les préoccupations majeures de ses commettants. Ecoutons-le!

Me Faribault commence par affirmer que "l'ordre économique canadien-français sera DE PLUS EN PLUS continental et international". Ce qui signifie, en termes concrets, que le Québec doit suivre le destin que les financiers étrangers lui ont forgé, qu'il doit continuer à être la Terre promise des investissements étrangers, surtout américains, et qu'il doit abandonner l'idée de devenir maître de son économie. Les étrangers posséderont ainsi DE PLUS EN PLUS les richesses naturelles, les principales industries, les grands commerces et contrôleront DE PLUS EN PLUS les institutions financières et le crédit du Québec. Pour le reste, la bricole, nous pourrons nous la disputer entre nous!

La collaoration à sens unique

Me Faribault précise d'ailleurs ce point au cours de sa conférence: "Le verdict unanime de l'histoire est, en effet, favorable au Canada français tant politiquement que juridiquement, socialement et culturellement. Ce jugement n'est critique qu'en ECONOMIQUE".

Le président du Trust Général poursuit sa thèse qu'il étaye par le parallèle entre le Marché commun européen et le rapport Québec-U.S.A., en feignant d'ignorer deux facteurs importants. D'abord que les six pays du Marché commun sont

des pays souverains et industriels qui ont choisi librement une collaboration économique, alors que les rapports entre les U.S.A. et le Québec sont ceux de colonisateur à colonisé. Deuxièmement, et c'est le facteur fondamental, que le Traité de Rome, qui est la charte du Marché commun, est un accord entre les grands capitalistes de ces pays, qui veulent rivaliser avec ceux des U.S.A. au détriment éventuel des petits capitalistes et surtout des classes laborieuses de ces pays.

La série de grèves ouvrières et la révolte des agriculteurs en France en 1963, ainsi que les marchandages entre la France et l'Allemagne sur les problèmes agricoles, en témoignent suffisamment. Le Québec, au contraire, aspire à devenir maître de son économie, non pour enrichir une classe de grands capitalistes mais pour libérer économiquement le peuple canadien-français, les classes salariées du Québec, et leur donner un standard de vie non seulement égal à celui des Américains mais aussi élevé que le permettent les techniques modernes.

Le Québec n'a que faire d'un "fédéralisme économique" à la manière du Marché commun, qui tend à faire disparaître les barrières tarifaires et les frontières nationales dans le seul but d'agrandir les marchés des grands capitalistes et de niveler par le bas le coût de la main d'oeuvre en facilitant la mobilité des travailleurs d'un pays à l'autre.

Réformer sans changer

C'est d'ailleurs le rêve que caresse Me Faribault, porte-parole des grands capitalistes canadiens, quand il parle du "besoin évident d'une refonte en FORME de la Constitution canadienne... mais sans en changer ni L'ESSENCE, ni à la vérité une majorité des moyens et des institutions, notamment dans la répartition des pouvoirs entre Etats membres et Etat fédéral". "Ce même Traité de Rome, en son article 3, "poursuit Me Faribault, "n'est en effet que l'écho et la paraphrase à peine voilée des constitutions fédérales américaine ou canadienne. L'élimination des douanes intérieures et l'établissement d'un tarif commun comme d'une politique commerciale commune, l'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux"...

Car Me Faribault ne défend pas seulement le "fédéralisme coopératif" quand il prône (très peu subtilement d'ailleurs) la formule du Marché commun et fait état de la "manifestation la plus récente et la plus probante de la valeur du fédéralisme économique qu'est le Marché commun européen où la France et le Bénélux collaborent avec l'Allemagne, leur ennemie héréditaire, et où l'Italie oublie ses ressentiments contre les Gaulois et les Germains".

Avant de terminer sa conférence, Me Faribault, président du Trust Général du Canada, se paie le luxe d'émettre trois énormités qui feraient recaler n'importe quel étudiant en sciences sociales. Me Faribault affirme ainsi que "nous jouissons de trois avantages: une pratique déjà centenaire de la coexistence pacifique...; une résorption paisile et déjà avancée d'un colonialisme dont la cessation n'est pas moins une crise pour le pays colonisateur que pour la colonisé; et une absence de luttes sociales due à une absence de classes..."

Cent ans de coexistence pacifique

D'abord parler d'"une pratique centenaire de la coexistence pacifique", aussi bien entre la petite nation canadienne-française et la grande nation anglo-canadienne (appuyée de tout le poids de sa mère-patrie, la Grande-Bretagne) qu'entre le Canada (19 millions d'habitants) et les U.S.A. (195 millions d'habitants), c'est de la fantaisie verbale. Aussi bien parler de coexistence pacifique entre le rémora et le requin, entre un nain et un géant.

Ensuite, parler de "résorption paisible et avancée d'un colonialisme", voilà qui est de l'inconscience. Le colonialisme britannique a été, en effet, remplacé par le colonialisme yankee, autrement plus puissant et dangereux. Car en plus de posséder déjà les deux tiers des industries d'extraction et de transformation du Canada, les U.S.A. annonçaient en octobre dernier que leurs placements au Canada augmenteraient pour l'année 1964 seulement de $1 milliard $500 millions de dollars.

Comme président du Trust Général du Canada, Me Faribault n'a apparemment pas accès aux statistiques. Car il y a longtemps que le colonialisme yankee, en plus d'avoir remplacé le colonialisme britannique, est loin de se résorber. Il est même devenu tel qu'un grand nombre de Canadiens songent sérieusement à l'annexion pure et simple du Canada aux U.S.A.

Finalement, prétendre qu'au Canada il y a "une absence de luttes sociales due à une absence de classes", c'est proprement raisonner comme un anachorète retranché du monde depuis des décennies. Où était donc Me Faribault lors des conflits d'Asbestos, d'Arvida, de Louiseville, de Murdochville, de Valleyfield, de Montmorency, etc., etc.?

Les luttes de classes

Les luttes sociales, les luttes de classes existent en permanence partout où existent des employeurs et des employés, des capitalistes et des prolétaires. Et prétendre qu'il n'y a pas de classes en Amérique est aussi stupide que de soutenir qu'il n'y a pas de différence entre les patrons et ouvriers, parce que les uns comme les autres ont les mêmes groupes sanguins.

Le fils de l'ouvrier devient rarement un patron et le fils du patron devient encore plus rarement un ouvrier. Les classes se perpétuent de pères en fils. Et le conflit de **La Presse**, par exemple, même s'il ne s'est pas fait avec des mitraillettes, est, n'en déplaise à Me Faribault, une lutte de classes.

Cependant, ce que Me Faribault aurait pu dire, c'est que la conscience de classes en Amérique du nord est peu développée. Mais les classes sociales n'en existent pas moins.

Me Marcel Faribault, porte-parole du grand capital et représentant de la bourgeoisie canadienne-française, c'est-à-dire de la classe capitaliste autochtone du Québec, a donc fait la preuve qu'il répète régulièrement devant les Sociétés St-Jean-Baptiste des divers diocèses, que la classe bourgeoise canadienne-française n'est pas intéressée à l'indépendance économique du Québec mais seulement à devenir une partenaire subalterne un peu mieux traitée du capitalisme nord-américain.

C'est pourquoi Me Faribault défend le fédéralisme coopératif d'Ottawa, à condition que l'on fasse quelques amendements à la constitution pour favoriser la bourgeoisie canadienne-française.

Me Faribault n'est donc pas un individu vraiment dangereux. Son jeu est trop grossier. Il manque décidément de subtilité. Ce qui était d'ailleurs inutile sous Duplessis et sous Taschereau. On peut donc classer Me Faribault parmi les croulants de la réaction.

La nouvelle vague réactionnaire

Cependant, une poignée de nouveaux venus, financiers, politiciens et universitaires qui se fouettent des airs progressistes, prend actuellement la relève des vieux rétrogrades. Leur technique est plus subtile. Ils emploient la phraséologie socialiste qu'ils ont d'ailleurs préalablement vidée de son contenu et l'utilisent pour véhiculer les vieilles idées capitalistes.

La nouvelle vague réactionnaire ne lutte plus pour le profit mais pour la rentabilité; elle ne défend plus l'entreprise privée mais l'entreprise concurrentielle; elle parle de planification pour signifier l'étude du marché en vue de guider les investissements capitalistes; elle parle de nationalisation pour signifier le financement par les contribuables d'entreprises privées qui ne sont plus rentables ou de services essentiels à l'ensemble de la classe capitaliste; etc. etc.

C'est dans le sens de cette nouvelle vague réactionnaire que M. Eric Kierans, ministre du Revenu du Québec prononçait une conférence, le 24 novembre dernier, devant les membres de la Canadian Tax Foundation.

Le ministre Kierans, ancien président des Bourses de Montréal et du Canada, après avoir assuré son auditoire que "le gouvernement actuel du Québec n'était nullement désireux de quitter le Canada et sa Confédération" a expliqué la politique économique du cabinet Lesage.

"L'avantage social maximum"

Dans la phraséologie de la nouvelle vague réactionnaire, M. Kierans a parlé de "l'avantage social maximum" que le gouvernement voulait assurer à la population mais en précisant pour rassurer de nouveau son auditoire qu'il ne s'agissait pas de véritable socialisme et que "l'entreprise privée et les sociétés de la Couronne étaient complémentaires".

Ce que tout le monde savait déjà, puisque les rares nationalisations du gouvernement restent dans les cadres capitalistes et ont pour but, non d'affaiblir mais de servir l'entreprise privée, comme la nationalisation de l'énergie hydro-électrique.

Conscient de la mentalité particulièrement rétrograde des capitalistes nord-américains, le ministre Kierans a pris soin de souligner le rôle de bon père de famille que le gouvernement entendait jouer à l'égard de la population en corrigeant les déficiences capitalistes par des mesures socialisantes, en particulier par "des entreprises mixtes comme la Société Générale de Financement, la Caisse de retraire, etc."

Mais solidaire de son "excellent collègue et ami René Lévesque", M. Kierans déclare que "nous n'avons pas l'intention de nationaliser purement et simplement le domaine de l'exploitation minière et forestière". Ouf! Quel soulagement. Les capitalistes américains et anglo-canadiens l'ont échappé belle. Car la caractéristique de l'économie québécoise est précisément d'être une source de matières premières pour les industries de l'Amérique du nord. Et le gouvernement Lesage ne veut pas changer cela. Quelle aubaine pour les investissements étrangers.

Les bricoles du gouvernement

Pendant que le cabinet Lesage va amuser la population avec un petit complexe sidérurgique à Contrecoeur (sans jeu de mots) ou à Bécancourt, pour lui donner l'impression qu'il industrialise la province, les investisseurs étrangers, surtout européens, seront priés de nous

faire l'extrême honneur de venir exploiter nos richesses naturelles et notre main-d'oeuvre docile et à bon marché.

Les obséquieuses démarches de Gérard Filion, président de la Société Générale de Financement, et de certains ministres, pour implanter à St-Bruno de simples usines de montage de petites voitures françaises (Renault et Peugeot) témoignent de la mentalité servile et de la myopie de nos dirigeants. On s'occupe de bricoles alors qu'il faudrait entreprendre une audacieuse et vigoureuse industrialisation, planifiée de façon à favoriser le plus grand nombre possible de régions.

Et pour entreprendre cette industrialisation, condition essentielle à la libération économique du Québec, les ministères des Richesses naturelles et des Terres et Forêts sont les instruments indispensables. C'est en effet "le domaine de l'exploitation minière et forestière" qui fait du Québec un pays sous-développé de type néo-colonialiste, en le maintenant dans le rôle d'éternel pourvoyeur de matières premières pour les industries étrangères.

C'est donc dans ce domaine, à la racine du mal, qu'il faut amorcer la libération économique du Québec. Mais pour cela, René Lévesque et Lucien Cliche, respectivement ministres des Richesses naturelles et des Terres et Forêts, devront changer leur mentalité et lutter au sein du cabinet pour une planification coordonnée de leurs ministères.

Les redevances

D'abord les redevances payées par les sociétés minières et forestières pour exploiter les richesses naturelles de la province devront être CONSIDERABLEMENT ET IMMEDIATEMENT augmentées. L'argument fallacieux selon lequel le gouvernement doit respecter les contrats signés par les gouvernements précédents ne tient pas. Car un gouvernement vraiment démocratique doit faire prévaloir les intérêts collectifs sur les intérêts privés, surtout quand ceux-ci vont à l'encontre du bien commun.

Non seulement il n'est pas immoral ou illégal de résilier de tels contrats, mais c'est un acte de moralité publique de les dénoncer. Ce qui est vraiment immoral et illégal, c'est précisément de ne pas annuler ces marchés de dupes des gouvernements précédents, en particulier le régime Duplessis, qui ont troqué le patrimoine national pour un plat de lentilles.

Car lorsque la légalité ne sert que les intérêts et l'arbitraire privés au détriment des intérêts collectifs, c'est que cette légalité contredit son principe même, qui est de protéger la justice sociale. La véritable légalité consiste donc à déchirer le voile de la légalité formelle derrière lequel se cachent hypocritement les manoeuvres les plus immorales qui consistent à spolier tout un peuple de son patrimoine.

De plus, les plus importantes entreprises québécoises de ces sociétés minières et forestières devraient être nationalisées dans le plus bref délai, afin de créer la base des diverses industries de transformation qu'il faudra développer rapidement.

L'exportation

Car le Québec n'est pas une contrée à destin agricole mais à destin industriel. Cependant, avant l'établissement des multiples industries de transformation, la production des entreprises minières et forestières nationalisées devra être exportée. Et cette exportation n'est pas, comme le prétendent les porte-parole du néo-colonialisme, une prérogative des investisseurs impérialistes.

Un pays, en effet, qui a besoin de fer, de nickel, d'amiante, d'aluminium, de pâte à papier ou de tout autre produit, ne se demande pas si ceux-ci ont été fabriqués dans une contrée à gouvernement capitaliste ou socialiste, mais s'ils ont la qualité et le prix qui lui conviennent comme pays acheteur. Seuls les USA, comme le plus puissant pays capitaliste et leader du monde occidental, peuvent se permettre d'exercer une certaine discrimination dans leur propre commerce extérieur, car ils tiennent sous leur joug tout l'hémisphère occidental.

Le ministre René Lévesque a donc tort de dire : "Pour ma part, je ne vois pas pourquoi nous envisagerions de nationaliser les mines quand nous ne sommes pas en mesure de conserver sûrement les marchés d'exportation qu'elles atteignent" (19 octobre 1964). D'ailleurs le chantage du commerce extérieur est le moyen que les U.S.A. emploient particulièrement pour garder sous leur domination tous les pays d'Amérique latine, dont ils contrôlent les marchés d'exportation. Car ces pays ont non seulement le tort d'être tous plus ou moins soumis au système économique de la monoculture, mais ils ont en plus les U.S.A. comme acheteur presque exclusif de leur production nationale. Et leurs classes dirigeantes, par le truchement de leurs gouvernements, sont les complices des U.S.A., les Quislings de cette trahison nationale dont elles sont dans chacun de ces pays les seules bénéficiaires.

Les investissements étrangers

Il est par conséquent tout à fait faux de prétendre que les investissements étrangers sont en soi un enrichissement pour les peuples des pays où ils sont placés. Les investissements étrangers ne sont un enrichissement que dans la mesure où ils amorcent l'industrialisation de ces pays. Et cela ne se pro-

duit, dans l'immense majorité des cas, que par la nationalisation forcée de ces investissements par les pays où ils sont placés, tel le Mexique pour les sociétés pétrolières américaines en 1938.

Les principales industries minières et forestières du Québec devront donc être nationalisées dans le plus bref délai, afin de permettre l'implantation rapide d'industries secondaires, qui sont d'ailleurs les industries qui emploient le plus de main d'oeuvre. Et l'on sait que le Québec est la province qui compte le plus de chômeurs.

Il est donc urgent de forcer le gouvernement actuel à quitter son inertie non seulement en matière de nationalisations d'industries d'extraction mais aussi d'implantations d'industries lourdes et légères.

Malheureusement René Lévesque justifie l'inertie du gouvernement en prétextant le "manque de cadres et de moyens financiers". C'est un sophisme indigne du ministre Lévesque.

Les cercles vicieux

D'abord il y a **le cercle vicieux des "moyens financiers"**: on ne nationalise pas d'industries parce qu'on n'a pas d'argent et on n'a pas d'argent parce qu'on n'a pas nationalisé d'industries. Le premier pas pour sortir de ce cercle vicieux est de hausser de façon sérieuse les redevances des sociétés minières et forestières qui exploitent les richesses du Québec. Avec ces sommes importantes l'on pourra amorcer non seulement la nationalisation de certaines de ces sociétés mais aussi l'implantation d'industries secondaires.

Ensuite, il y a **le cercle vicieux des "cadres"**: on n'a pas de cadres parce qu'on ne possède pas d'industries et on ne peut posséder d'industries parce qu'on n'a pas de cadres. Le premier pas pour sortir de cet autre cercle vicieux est non seulement d'utiliser au maximum les cadres actuels mais d'embaucher purement et simplement des cadres étrangers jusqu'à ce que la réforme de notre système éducatif ait porté ses fruits. Le ministère de l'Education est d'ailleurs le seul, à l'heure actuelle, qui se soit engagé résolument sur la voie du progrès.

Le prétexte du "manque de cadres et de moyens financiers" est donc une pure justification de l'inertie du gouvernement actuel en matières économiques.

Le ministre de l'Equivoque

Le slogan libéral de la dernière campagne électorale, "Maîtres chez nous", s'avère de jour en jour une fumisterie et une trahison. René Lévesque n'est pas le cheval de Troie que la Gauche posséderait au sein du cabinet des ministres. Il a été, au contraire, jusqu'à maintenant, le ministre de l'Equivoque (ministère créé par la Révolution tranquille pour perpétuer l'illusion du progrès). C'est sans doute pour cette raison que M. John R. Bradfield, président de la Noranda Mines, disait du ministre Lévesque, le 19 octobre dernier: "Quoi qu'on en pense, cet homme constitue le meilleur obstacle à une indépendance irréfléchie du Québec. C'est à nous de l'appuyer!"

Il va sans dire que l'expression "indépendance irréfléchie" dans la bouche d'un capitaliste tel que M. Bradfield, c'est un euphémisme pour indépendance économique.

Les élites fossoyeuses

Outre les représentants de la finance et les politiciens, les autres individus qui trahissent les espoirs et les intérêts du peuple québécois font partie des élites des diverses professions libérales.

C'est par exemple de telles gens qui forment en majorité le Conseil d'orientation économique (C.O.E.) créé par le gouvernement provincial pour planifier le développement économique du Québec. Ce Conseil, composé de 15 membres inutiles est proprement un abus de confiance puisqu'il ne peut rien orienter, pas même la naïveté d'une partie importante de l'électorat. Ce Conseil de marionnettes ne peut surtout rien orienter d'économique pour la raison fondamentale qu'il n'a aucun pouvoir économique.

D'ailleurs, il ne peut même pas servir à guider les investissements de la classe capitaliste, car il ne possède pas les services de statistiques et d'enquêtes nécessaires.

On se demande ce que les 15 cerveaux de ce Conseil attendent pour au moins mettre sur pied de tels services.

Le C.O.E. est un autre organisme fantôme institué et entretenu pour servir la propagande du régime de la Révolution tranquille. Il faut avoir un culot de colporteur ou une inconscience de nouveau-né pour prétendre à l'orientation économique dans un gouvernement capitaliste qui non seulement n'ose pas nationaliser les richesses naturelles les plus fondamentales mais n'ose même pas hausser sérieusement les redevances des sociétés privées qui exploitent le patrimoine national des Québécois.

Et les gens, tels Roland Parenteau, directeur du C.O.E., et ses acolytes, qui se prêtent à cette honteuse mystification appartiennent à nos élites. Ce sont des économistes, des sociologues, des professeurs d'u-

niversité et même des dirigeants syndicaux, tous citoyens à diplômes et à standard moral élevé qui trompent sans vergogne l'électorat québécois et trahissent les espoirs des classes laborieuses.

La naïveté des élites

D'ailleurs, au Québec, les élites, depuis 1763, ont été les séculaires fossoyeurs de la libération nationale, tant économique que politique. Même de jeunes et brillants sociologues comme M. Fernand Dumont, directeur du service de sociologie à l'université Laval, sont happés par cette spirale réactionnaire.

C'est ainsi que lors d'une entrevue accordée à Radio-Canada, le 8 octobre dernier, M. Dumont fait cette inquiétante déclaration : "Nous n'avons pas les moyens de nous débarrasser du capital américain. D'ailleurs, cela n'a aucun intérêt. Nous devons en profiter".

La dernière phrase est surtout d'une naïveté indigne d'un universitaire. Car ce sont les capitalistes américains qui profitent (et comment!) de nos richesses naturelles, de notre main d'oeuvre à bon marché et de la complicité de nos classes dirigeantes. Toute la générosité et toute la philanthropie des capitalistes américains consistent à exploiter les Canadiens français du Québec à la manière des autres peuples de l'Amérique latine, c'est-à-dire à retirer des millions en profits par l'exploitation de leurs matières premières après avoir accordé des salaires dérisoires aux indigènes et des redevances infimes aux gouvernements, sans jamais créer d'industries manufacturières de crainte de rendre ces peuples économiquement indépendants.

Et quand le besoin de matières premières diminue ou que les mines s'épuisent, la main d'oeuvre indigène se retrouve sans emploi et plonge dans une misère pire qu'avant l'exploitation des richesses naturelles par le capital américain. Car cette main d'oeuvre ne peut trouver d'emploi dans des industries inexistantes et ne peut plus retourner à l'agriculture dont elle a été déracinée. Il est donc évident qu'on ne profite jamais du capital étranger si on ne l'utilise pas pour créer des industries manufacturières nationales.

D'ailleurs le déficit de la balance général des comptes au Canada, qui atteindra probablement $650 millions pour l'année 1964 (une augmentation de $100 millions sur le déficit de 1963) et qui prolonge une série presque ininterrompue de 15 ans de déficits, en est un témoignage irréfutable.

N'est-ce pas plutôt le capital américain qui profite du Canada contrairement à ce que croit M. Dumont ?

Mais ce qu'il y a de scandaleux dans la déclaration du professeur Dumont, c'est qu'il affirme que "se débarrasser du capital américain, cela n'a aucun intérêt". L'on comprend que le ministre Kierans défende une telle opinion, car son métier n'est pas la recherche impartiale de la vérité mais la défense du grand capital qui a occupé une grande partie de sa vie aux Bourses de Montréal et du Canada.

La spirale réactionnaire

Cependant une telle affirmation étonne dans la bouche d'un sociologue canadien-français qui, par surcroit, se proclame issu "d'un milieu ouvrier". D'ailleurs, que M. Dumont soit d'extraction ouvrière n'est pas une garantie qu'il possède des idées socialistes voire même une mentalité progressiste, surtout dans le Québec. Car dans cette province, où la classe bourgeoise canadienne-française est récente et peu nombreuse, une large proportion des gens instruits, de ceux qui forment les élites, sont issus des classes salariées ou de la paysannerie et ont été façonnés par le collège classique, résolument confessionnel et désastreusement obscurantiste.

M. Dumont fait donc la preuve que même les meilleurs éléments des élites canadiennes-françaises suivent la tradition établie depuis 1763 et continuent d'être les séculaires fossoyeurs de la libération nationale.

Le vertige social, cette grande frousse qui étreint les entrailles de tous les humbles qui grimpent dans l'échelle sociale et y goûtent aux avantages et au prestige de l'altitude, leur fait redouter la descente. Tout (compromissions, trahisons) est accepté plutôt que de redescendre au niveau de la masse. C'est ce manque de courage qui a caractérisé les élites canadiennes-françaises depuis le traité de Paris (1763).

Les classes salariées, comme le disait Marx, ne doivent donc compter que sur elles-mêmes pour s'affranchir. Elles doivent s'organiser en un parti révolutionnaire pour s'emparer du pouvoir politique, en chassant les traîtres à la nation, et instituer un ordre économique qui satisfasse les besoins du peuple et non la cupidité de classes dirigeantes.

Ce sont des groupes dynamiques, suffisamment organisés et issus du peuple, dont ils reflètent les besoins et les aspirations, qui font les véritables révolutions sociales, dans le monde contemporain.

Les masses de gagne-petit du Québec, si trahies et si confuses qu'elles soient, sont capables de donner naissance à un mouvement de libération nationale. Car l'Amérique du nord n'est pas immunisé contre la révolution comme veulent le faire croire les classes dirigeantes capitalistes et leurs propagandistes. L'éveil progressif de la conscience de classe chez les Noirs américains en est un témoignage. Les nègres blancs du Québec, les petits salariés canadiens-français, ne sont pas moins intelligents! ■

1

La C.S.N. et le vin de messe

Le 4 décembre dernier, un autre conflit majeur éclatait dans la province. Les employés de la Régie des Alcools se mettaient en grève pour l'obtention d'un contrat de travail qui leur garantisse des salaires convenables, la sécurité d'emploi, un minimum de protection sociale, le respect de l'ancienneté. Ces employés, jusqu'à maintenant soumis à l'arbitraire du patronage, payés moins de $50 par semaine, ne revendiquent absolument rien de révolutionnaire; ils ne réclament que le minimum vital.

Pourtant, les administrateurs de la Régie qui, tout autant que leurs subordonnés, sont "au service de la population", se refusent à négocier des demandes aussi élémentaires. De plus, ils refusent aux inspecteurs, contremaîtres et gérants de la Régie — qui ont formé un syndicat professionnel à la fin d'octobre — le droit de participer aux réunions de ce syndicat qui tente d'être reconnu par la Régie et de négocier lui aussi avec elle une première convention collective. Leur cas a été soumis à la Commission du service civil, mais cela n'a pas empêché la Régie de congédier trois de leurs dirigeants pour "insubordination". Les administrateurs de la Régie ne se comportent-ils pas de la même façon que les patrons de Murdochville? Pourtant, qui sont-ils, si ce n'est des employés du gouvernement?

Comment le gouvernement peut-il tolérer que les administrateurs jouissent de salaires astronomiques, financés à même les taxes payées par les petits salariés, alors que leurs subordonnés ne reçoivent que des salaires de famine? Le gouvernement a fait de M. Powers un patron comme les autres, aussi rapace qu'un Jean-Louis Lévesque, et des employés de la Régie des esclaves aussi mal traités que les employés de Dupuis Frères.

Face à cette situation, qui dure depuis 42 ans, face au refus de la Régie de négocier, face au silence complice du gouvernement Lesage, les employés de la Régie des Alcools n'avaient pas le choix: ils devaient se mettre en grève. Mais la grève leur réussira-t-elle? On sait que les grèves qui au Québec durent plus de deux semaines sont la plupart du temps vouées à l'échec. En sera-t-il autrement, cette fois?

Il n'est pas douteux que la grève de la Régie est mal engagée. D'abord, l'erreur de la C.S.N. a été d'en parler plus d'un mois à l'avance, ce qui a eu pour résultat d'amener les grands hôtels du Québec et la majorité des clubs de nuit à se constituer d'énormes réserves de spiritueux. On dit que l'Hôtel Laurentien, à lui seul, a acheté pour $500,000 de boissons alcooliques. Il est facile de conclure, devant l'actuelle apathie gouvernementale, qu'une bonne partie des profits réalisés par le gouvernement à l'époque des Fêtes a été faite quelques semaines avant le déclenchement de la grève. Seuls les travailleurs, qui risquaient habituellement l'achat de quelques bouteilles à l'occasion de Noël et du premier de l'An, ont dû se contenter de bière. Comme les brasseries connaissent, ces temps-ci, un véritable record de ventes et que la bière est un produit taxé, le gouvernement récupérera facilement la marge de profits non réalisés par la vente des spiritueux.

La deuxième erreur de la C.S.N., erreur répétée à chaque conflit, consiste à diriger une lutte à coups de mouchoirs sans consentir jamais à une épreuve de force avec l'entreprise privée ou le gouvernement. Dans la plupart des conflits majeurs, la grève générale est l'unique moyen de pression qui reste aux travailleurs pour empêcher un certain nombre d'entre eux d'être écrasés par tel ou tel employeur. Une seule fois, en 1952, lors de la trop célèbre grève perdue de Louiseville, la C.S.N. décida le **principe** de la grève générale, mais deux mois plus tard elle y renonçait sous prétexte que par là elle serait entraînée "contre son gré dans une grève purement politique". En somme, la C.S.N. avait envisagé la grève générale comme une simple "protestation publique" n'ayant aucune répercussion politique et économique pour le Québec! Naïveté, angélisme? Quand elle s'aperçut des conséquences réelles d'une grève générale, la C.S.N. y renonça aussitôt. Jamais plus on n'en entendit parler... La C.S.N. (le même reproche vaut pour la F.T.Q.) s'imaginait-elle en 1952 et s'imagine-t-elle encore en 1964 que la lutte économique livrée par les salariés d'une entreprise se situe en dehors du contexte économique et politique global du Québec? La C.S.N. ignore-t-elle, de bonne foi, que son refus de politiser les grèves et d'abord les syndiqués la conduit à faire le jeu du gouvernement et de l'entreprise privée, ou bien, acceptant le jeu capitaliste, se résigne-t-elle à voir, dans chaque conflit majeur, ses membres essuyer un tragique échec... après les avoir conduits dans la rue en leur promettant "une autre victoire pour la C.S.N."?

Les discours des dirigeants syndicaux, à la fin d'un conflit où chacun a perdu quelques milliers de dollars et parfois même sa maison, sont pénibles à écouter. C'est le langage des curés, le langage de la résignation, des compromis et de la punition des méchants remise à l'éternité. Aux syndiqués, qui doivent tout payer de leur poche: l'entêtement des employeurs, le financement de leur grève, le salaire des dirigeants de la centrale ouvrière, les dettes contractées, etc., on demande de se contenter de la liberté abstraite de contester dans leur coeur l'arbitraire du régime, mais on refuse de leur donner les moyens concrets de mettre en péril ce régime, même quand les travailleurs spontanément réclament des mesures énergiques de la part de **leurs** organisations. Le gouvernement et les entreprises privées ont les moyens et la liberté de mettre en péril l'existence des citoyens, mais ces derniers ne possèdent rien, même pas des syndicats capables de les conduire à la victoire. Comment se terminera la grève des employés de la Régie? Nous l'ignorons encore. Mais nous osons espérer que le syndicat fera en sorte qu'elle ne serve pas, comme bien d'autres, à décourager les travailleurs des organisations syndicales.

Un fait, dans ce conflit, nous semble indiquer que la C.S.N. est loin encore d'être sortie de l'angélisme. Le 14 décembre dernier, le syndicat permettait à quelques employés de la Régie de franchir les lignes de piquetage, afin qu'ils puissent aller chercher à l'intérieur... des bouteilles de vin de messe pour les curés! Cet incident — qui s'est renouvelé à plusieurs reprises depuis — mérite d'être retenu comme exemple du faible niveau de conscience syndicale atteint par la centrale ouvrière qui se dit la plus progressiste d'Amérique! On sait comment le respect des lignes de piquetage est une chose sacrée au cours d'une grève. Pourquoi avoir permis aux curés de les fran-

chir? Ne sont-ils pas des citoyens comme les autres? Le comble dans cette affaire: il semble que ce soit un agnostique qui ait négocié cette infraction au code d'honneur des grévistes! Quand on sait le pouvoir de persuasion que possède l'Eglise auprès du gouvernement, il aurait peut-être été plus utile pour les travailleurs d'assoiffer le clergé québécois avant la messe de minuit! Peut-être aurions-nous vu Lesage se mettre à négocier en toute hâte un règlement, sous la pression de l'épiscopat! De toutes façons, la C.S.N. n'avait aucune raison de laisser franchir les piquets de grève... et il serait intéressant de savoir si les grévistes ont été consultés avant que cela se produise...

Certains trouveront nos propos trop amers. Mais cette amertume n'est pas celle de la résignation. Elle s'accompagne d'une révolte qui, nous l'espérons, suscitera un renouvellement du mouvement syndical, renouvellement essentiel au développement de la conscience de classe, à la lutte collective des salariés et à leur émancipation véritable. Michel Roy notait, à la veille de Noël, qu'une profonde lassitude se lisait sur les visages, de nombreux typographes, journalistes, employés de bureau de "LA PRESSE" à la fin d'un conflit de sept mois où, selon le juge Ouimet, il n'y eut "ni vainqueurs ni vaincus", c'est-à-dire où, une fois de plus, les privilèges de l'entreprise privée sont demeurés inchangés. Ce genre d'issue nous semble provoquer de lui-même l'amertume. On ne joue pas la comédie des victoires factices aux travailleurs.

Quelques prêtres-ouvriers écrivaient récemment aux Pères du Concile: "Les hommes d'Eglise croient spontanément que les injustices sont des accidents qui proviennent seulement d'abus, et qu'elles pourraient être réparées tout en maintenant le système... Dans un monde où l'argent est la principale source des droits et de l'autorité, lorsqu'un homme se trouve dans l'obligation pour vivre de "chercher du travail", de mendier du travail auprès de quelqu'un qui a le pouvoir de lui en donner ou de lui en refuser parce qu'il possède les moyens de production, il entre dans un système économique où toute sa vie, sa conscience, sa personnalité vont subir un conditionnement écrasant, et par répercussion la vie de sa famille. Dès le départ, il se trouve humilié, dépendant, d'une dépendance vitale et continue... Il découvre d'autre part en face de lui une organisation patronale fortement structurée pour perpétuer cet état de choses en utilisant l'Etat, la police, l'Eglise, la presse, la radio, la télévision, en asservissant les cadres par des conditions de vie privilégiées et en organisant la chasse aux militants. **La lutte des classes n'est pas une théorie, mais la réalité même qui l'écrase".** (1)

Qu'arrive-t-il quand le travailleur ne distingue pas clairement entre l'ordre établi et ses organisations syndicales, quand son syndicat lui prêche avant tout le respect du système? Logiquement, le mouvement ouvrier devrait se donner pour but d'abolir la lutte des classes, l'existence de l'exploitation de l'homme par l'homme, la suppression d'un patronat et d'un salariat par la socialisation des moyens de production. Pour cela, le syndicalisme devrait d'abord éveiller la classe ouvrière aux rapports économiques dont elle subit les tragiques conséquences; puis, il devrait conduire les salariés à s'engager collectivement dans une lutte contre l'exploitation, avec les exigences que cette lutte comporte.

Les grèves importantes, comme celle de la Régie des Alcools, ne pourront conduire à la victoire des salariés sur le patronat qu'à partir du jour où le mouvement ouvrier québécois décidera de rompre, une fois pour toutes, la trève des classes. ■

gilles matthieu

---

(1) "Socialisme 64", hiver 1964.

2

Actors' Equity, Go Home!

On ne sort pas le colonisateur d'un pays par une loi ou un décret. Alors qu'il y a quelques semaines, le public a pu croire que c'en était fait de l'ingérence américaine à la Place des Arts, la suite des événements, dont le dernier en liste est une proposition de compromis assez bâtard formulée par le président de l'Union des artistes, montre combien le géant américain peut faire de nous ce qu'il veut, malgré (pour ne pas dire avec le concours de) la "révolution tranquille".

Les difficultés ont commencé dès avant l'ouverture de la Grande Salle, quand l'Union des artistes a manifesté la "révoltante" prétention d'obtenir l'exclusivité syndicale à la nouvelle salle de concerts montréalaise. L'Actor's Equity ne s'effraya point pour si peu et fit si bien en menaces de boycottages que les spectacles d'ouverture furent cancelés. Le gouvernement du Québec entra dans la danse par le concours de deux de ses ministres nationalistes, Lévesque et Laporte.

D'une part, on modifia le statut de la Place des Arts: la Corporation sir Georges-Etienne Cartier fut dissoute: a-t-on idée de confier à l'entreprise privée les secteurs qui ne paient pas? Non évidemment, car il faudrait de toute façon les subventionner et les gens, semble-t-il, auraient de plus en plus le goût de savoir un peu ce que font les entreprises privées avec leur argent. Les ministres nationalistes, sans doute avec l'appui du "maire des grandes affaires", optèrent pour une régie, ayant à sa tête des représentants des gouvernements de Québec et de Montréal.

Dans le domaine syndical, d'autre part, on fut plus radical: "Dehors les Américains, on est maître chez nous, que diable!" On avait oublié qu'il ne suffit pas de dire "Dehors les Américains" pour que les Américains sortent. On ne met pas papa-finance si facilement à la porte. Et papa-finance avait décidé de rester. Il resta, il reste; j'ai tout lieu de croire qu'il va rester quelques années encore.

Les ministres nationalistes et quelques autres pensent toujours qu'on devient maître chez-soi par des textes de loi bien rédigés. J'ai le sentiment que les membres de l'Union des artistes ne partagent plus leur opinion. Car les textes de loi en pays de colonie servent toujours le colonisateur. Le contrat d'exclusivité syndicale passé entre la Régie de la Place des Arts et l'Union des artistes ne vaut rien; l'Actors Equity l'a dit, la Commission des relations du travail l'a répété et le juge Paul Langlois aussi. Non, ce contrat d'exclusivité ne vaut rien, parce que l'Actors' Equity a déjà un contrat d'exclusivité avec les producteurs et les impresarios. La Régie de la Place des Arts dans tout ça? Rien, moins que rien: elle loue sa belle, sa magnifique salle à tous venants. Qu'elle soit belle et qu'elle se taise!

En somme, nous du Québec, nous construisons une belle, une magnifique salle de concerts. Vive la culture! Nous la payons cher, la belle salle. Donne ton écot, mon vieux, c'est pour la culture! Une fois la salle construite, voilà que les Américains s'amènent: "Belle salle, belle salle; on va vous organiser des "amusements" là-dedans; on a tout ce qu'il faut: les artistes, les producteurs et le syndicat..." Et nous du Québec, on na pas le choix. Nous du Québec, nous avons payé la Salle, la magnifique; nous ne pouvons pas

aller aux bons spectacles: c'est trop cher; par contre, nous faisons vivre la Salle de nos taxes et c'est les Américains qui régissent (la Régie!) et qui empochent les contributions syndicales.

Car l'Actors' Equity, c'est un syndicat américain, un vrai de vrai. L'union qui compte une unité de 1850 artistes au Canada dont le **représentant** canadien est M. Larry H. McCance de Toronto, est une filiale de l'Associated Actors and Artistes of America, dont les bureaux sont à New-York. M. Ralph Bellamy en est le président et M. Angus Duncan, le secrétaire exécutif. Plus le Québec se dit maître chez lui, plus on se rend compte que ses affaires sont dirigées de New-York et de Washington. Malheureusement, ce n'est sans doute pas le ridicule seulement qui tuera la "révolution tranquille"...

C'est à considérer les conflits syndicaux du moment qu'on se rend compte combien futile est la "révolution tranquille", combien minces sont les pouvoirs politiques du Québec face au pouvoir économique des U.S.A. Il n'y a qu'à comparer le comportement du gouvernement du Québec dans le conflit de la Régie de la Place des Arts à celui du même gouvernement dans le conflit de la Régie des alcools pour constater combien la gloriole nationaliste passe avant la véritable libération des travailleurs québécois. Ça fait bien de supporter (un peu, quelques semaines, pour que ce soit connu) l'Union des artistes contre l'union américaine. Mais ça ferait trop mal à la bourse et au patronage de supporter les travailleurs de la régie contre une institution d'Etat, qui rapporte de gros millions, ceux que le ministre des Richesses naturelles et celui des Forêts laissent s'écouler dans les goussets américains.

On ne peut décemment demander aux artistes québécois de se fermer toutes les portes autres que celles de la Grande Salle; ils doivent vivre. Mais le gouvernement du Québec, qui en a tous les pouvoirs **maintenant,** pourrait soustraire une bonne partie de ces artistes à la tyrannie américaine en nationalisant la Place des Arts et en formant des troupes et des orchestres nationaux, dont les membres pourraient gagner leur vie ici et en Europe. L'argent c'est ailleurs que dans les arts et les spectacles qu'il faut aller le chercher. Alors on pourra demander aux artistes, avec le support de **tous les travailleurs du Québec**, de mener la lutte à finir contre le syndicat américain. ■

charles gagnon

3

Le jugement de Murdochville

La décision du juge Antoine Lacoursière, de la Cour supérieure du Québec, de condamner les Métallurgistes Unis d'Amérique à verser $2,359,319 à la Gaspé Cooper Mines Limited comme suite de la grève illégale de Murdochville (du 10 mars au 31 décembre 1957), vient s'ajouter à la longue liste des jugements anti-ouvriers qu'a connus le Québec depuis l'avènement du syndicalisme.

Ce n'est pas la première fois qu'un juge donne raison à des employeurs contre leurs employés, et cela est normal puisque la fonction des juges capitalistes est de protéger la liberté d'action et les abus des compagnies. A-t-on déjà vu un ouvrier avoir raison contre son employeur? L'ouvrier est une marchandise, pourquoi se mêlerait-il d'avoir des droits?

L'histoire de Murdochville est l'une des plus tristes à lire. Murdochville n'existe qu'en fonction de l'exploitation d'un gisement de cuivre au coeur de la Gaspésie. Murdochville, créée de toutes pièces par la Gaspé Cooper Mines, filiale de Noranda Mines, n'a aucune raison d'être si ce n'est l'intérêt de la Gaspé Cooper de faire des profits. Les travailleurs gaspésiens, embauchés par la compagnie, n'ont qu'un privilège: celui de travailler pour la Gaspé Copper et de recevoir en retour un salaire suffisant pour acheter les vivres vendues par la compagnie! Depuis 1952, ils ont tenté plusieurs fois de se syndiquer librement, selon les modalités prévues par la loi. Chaque fois, la compagnie reçut l'aide du gouvernement pour empêcher "ses" hommes de s'organiser. Chaque fois, le gouvernement donna raison à la compagnie contre la loi... et contre les droits fondamentaux des travailleurs.

Le jugement Lacoursière, prononcé en l'an IV de la révolution tranquille, étonne par son angélisme. On y trouve des affirmation aussi candides que celles-ci:

"L'intérêt de la compagnie (au moment du conflit) était de continuer le travail à Murdochville, d'accélérer même la production pour profiter au maximum de la période d'exemption d'impôts sur ses profits qui avait commencé le 1er avril 1955 et se terminait le 30 avril 1959". Mais les ouvriers, eux, qui ne jouissaient pas d'exemptions d'impôts sur leurs maigres salaires, n'étaient pas autorisés à exercer un droit que leur reconnaissait la loi.

On y lit encore: "On ne peut refuser à la compagnie, au moins le droit d'avoir des préférences à l'égard des différentes unions avec lesquelles elle doit être appelée à transiger des contrats de travail; on ne peut pas non plus lui refuser le droit d'exprimer sa préférence par des moyens légaux; la prétention, de sa part, qu'elle avait droit de prendre connaissance de certains documents avant la décision que devait rendre la C.R.O. en tenant compte de ces mêmes documents, pouvait, peut-être, ne pas être fondée en droit, mais ne constituait pas un abus de droit, pas plus que les procédures en conséquence, soit le bref de prohibition..." Ne pas respecter le droit élémentaire d'association n'est pas fondé en droit, dit le savant juge, mais ne constitue pas un acte "illégal" au sens juridique du mot. Qu'il soit injuste pour le travailleur, cela ne regarde pas les juges, mais la conscience seule de la compagnie. Et comme la compagnie n'a pas de conscience... la légalité lui sert d'instrument "sûr" pour mater les ouvriers, sans défense devant les jugements purement légaux qui s'appuient sur une loi chargée de protéger d'abord l'entreprise privée et le capital... et secondairement le travailleur, et encore quand la protection du travailleur ne contredit pas les intérêts de l'entreprise privée!

Murdochville, surtout depuis la grève de 1957, est devenue le symbole de l'exploitation du travailleur québécois par le capital américain. Avant cette grève, personne ne parlait de la fameuse mine dont le minérai "à très faible teneur" avait attiré les millions de la Noranda Mines. Personne ne parlait des bas salaires payés par la Gaspé Cooper Mines et des vaines tentatives d'organisation des Métallos. Personne ne connaissait la dictature seigneuriale qui s'était établie en Gaspésie. Il fallut la révolte des ouvriers pour que les journaux commencent à raconter comment les propriétaires de Murdochville exploitaient des centaines d'ouvriers québécois, avec la bénédiction de leur premier ministre Maurice Duplessis. Sans cette grève, qui fut l'un des pires conflits ouvriers du Québec, jamais la popu-

lation n'aurait su ce qui se passait à Murdochville: une ville entièrement contrôlée par une compagnie, établie par elle en fonction de ses seuls intérêts, où on avait rassemblée une main-d'oeuvre facile à recruter dans cette région du Québec la plus touchée par le chômage et la famine.

Le juge Lacoursière accuse les Métallos d'être les seuls responsables de la grève. Selon lui, les ouvriers n'étaient pas d'accord avec les organisateurs syndicaux. Pourquoi alors ces mêmes ouvriers avaient-ils par une adhésion de 80% exprimé sans équivoque leur volonté de voir les Métallurgistes Unis d'Amérique agir auprès de la Gaspé Copper comme leur porte-parole officiel? Et pourquoi la compagnie crut-elle nécessaire de congédier le président du syndicat, M. Théo Gagné?

De 1952 à 1956, les Métallos avaient vainement tenté d'obtenir la reconnaissance syndicale après de la C.R.O., et cela même si parfois 90% des employés de la Gaspé Copper avaient signé leur carte d'adhésion au syndicat affilié, à l'époque, au C.I.O. En 1954, la C.R.O. accordait un certificat de reconnaissance syndicale au syndicat de boutique, formé par la coalition de la compagnie, du gouvernement Duplessis et de l'Union internationale des employés de mines du district de Gaspé, local 544 (C.M.T.C.). Mais en 1956, la fusion du C.M.T.C.F. et du C.C.T., imitant celle de l'A.F.L. et du C.I.O. aux Etats-Unis, faisait octroyer aux Métallos (C.I.O.) la juridiction de la mine de Murdochville. Théo Gagné, précédemment président du syndicat de boutique (C.M.T.C.), consentit à devenir président du nouveau syndicat et il fut décidé, à Toronto, que les dirigeants des deux centrales internationales qui avaient participé aux campagnes d'organisation se rendraient à Murdochville pour offrir aux travailleurs de changer d'allégeance s'ils le désiraient. (Avaient-ils, d'ailleurs, le choix?) Or, la compagnie ne voulait pas voir les Métallurgistes s'installer à Murdochville et c'est pourquoi elle avait formé un syndicat de boutique avec l'aide du C.M.T.C. Profitant de l'expiration de la convention collective signée par le C.M.T.C., la compagnie brisa le syndicat et congédia son président. C'est alors que les travailleurs décidèrent de se mettre en grève pour obtenir la reconnaissance syndicale. Dans son jugement, le juge Lacoursière prétend que la grève était absolument illégale puisqu'elle était faite en contradiction avec l'article 24 de la loi des relations ouvrières du Québec qui interdit toute grève tant qu'une association de salariés n'a pas été reconnue officiellement comme représentant d'un groupe donné, après avoir rempli toutes les formalités prescrites par la loi. Le juge a-t-il oublié que c'était justement pour obtenir le droit de remplir "toutes ces formalités" que les travailleurs de Murdochville s'étaient mis en grève?

Mais le magistrat semble avoir fondé son jugement de 98 pages sur un apriori cher au capitalisme: le droit des forts à disposer des faibles comme ils l'entendent.

La violence qui a ponctué la grève de Murdochville et dont se plaint le juge a été provoquée par la dictature de la compagnie et non par le syndicat. Imposer à ce dernier une amende de plus de 2 millions de dollars n'est pas une simple injustice "sociale", c'est un geste dégoûtant qui attirera peut-être d'autres bâtons de dynamite à Murdochville, où Noranda Mines fait des affaires d'or au détriment des droits les plus élémentaires des travailleurs.

Emile Boudreau, organisateur des Métallos à Murdochville, affirme que la filiale de Noranda Mines, avec le "minérai à faible teneur" de cette région, a réalisé en 1963 environ $5.00 de profits pour chaque heure travaillée par chacun des employés de la mine. Combien la compagnie a-t-elle versé en taxes, cette année-là? René Lévesque pourrait-il le dévoiler sans soulever la colère des employés de Murdochville?

Nnous avons hâte de savoir si la nouvelle législation des mines, promise pour la prochaine session, profitera davantage au développement économique du Québec.

Quant à l'Union des Métallurgistes Unis d'Amérique, on apprenait qu'après 3 semaines d'hésitation, elle avait décidé d'en appeler du jugement Lacoursière. Ce qui, selon le président américain de l'Union, M. David McDonald, "suppose le versement immédiat de plus de 10 pour cent des avoirs nets du syndicats". En effet, en vertu de la loi québécoise, le syndicat — pour avoir le droit d'aller en appel — doit verser en obligations du gouvernement canadien le montant que le jugement Lacoursière le condamne à payer, soit près de $2,500,000.

On sait que les Métallos attendent présentement les résultats de leur 6e campagne d'organisation à Murdochville. Depuis le 1er octobre, se prévalant de la nouvelle loi des relations du Travail (bill 54), les Métallos réclament la tenue d'un vote qui mette fin à la situation intenable qui règne à Murdochville depuis plus de 10 ans.

En ce début de l'an V de la révolution tranquille, grâce à un régime de terreur et à un syndicat de boutique, qui ne doit son existence qu'à la complaisance du gouvernement pour ce genre d'organisme, l'Ordre règne à Murdochville. ■

yves fournier

4

"Jeunesse année zéro" interdit

Parlant devant les sages étudiants anglophones du St. Lawrence College de Québec, le 6 décembre dernier, "l'honorable premier ministre de cette province" crut opportun de critiquer "une certaine jeunesse... qui, dit-il, représente le phénomène social de l'évolution régressive!

Ayant eu l'occasion, quelques semaines auparavant, de se faire dire de cuisantes vérités par les témoins du film 'Jeunesse Année Zéro", M. Lesage prenait ainsi sa revanche. Sans doute, ce jour-là, avait-il déjà décidé de retirer de la circulation ce long métrage qui était une insulte à sa grandeur. En effet, l'on devait apprendre, en cette semaine du 6 décembre, que la Fédération libérale du Québec avait soudainement décidé de ne plus présenter aux citoyens le film 'Jeunesse Année Zéro" et, par la même occasion, avait fait savoir à l'équipe responsable de son tournage et de sa distribution que ses services n'étaient plus requis par le parti de la révolution tranquilisée.

La jeunesse que M. René Lévesque, le 30 novembre, avait appelée à constituer une force d'opposition réelle à l'intérieur du parti, était chassée du foyer, parce que, sans doute, au dire de M. Lesage, elle ne possède pas suffisamment "le culte de la connaissance, de la vérité, de la saine démocratie et de la paix sociale". (1)

Ainsi donc, le plus grand premier ministre du Québec depuis la Confédération, tint ce langage aux jeunes Anglais de Québec.

Faisant allusion à une certaine catégorie d'étudiants québécois, il les qualifia d'abord de "masse impensante, moutonnière, **injustement émotive**, haineusement intransigeante, jeunesse que l'instruction n'a menée qu'à l'**agnosticisme**".

Puis, il les appela "adolescents attardés" et "blancs-becs". O suprême insulte! "Personne, dit M. Lesage, n'est plus comiquement arrogant qu'un blanc-bec qui vient de découvrir une idée et s'imagine en être l'auteur... Prenant l'histoire à

rebrousse-poil, ces adolescents retardés oublient qu'il y a longtemps que **nous** étions au travail pendant qu'ils frottaient dans leurs berceaux leurs yeux ensommeillés (De la vraie poésie!). Ils ressortent aujourd'hui, de la naphtaline, des idées depuis longtemps abandonnées par mes contemporains quand leurs esprits se sont ouverts".

Rappelant, cela va de soi, les manifestations **honteuses** qui ont marqué la visite de la reine à Québec, M. Lesage devait conclure:

"N'est-ce pas cultiver délibérément le sophisme que d'utiliser comme on l'a fait contre la monarchie constitutionnelle des arguments qui ne valent que contre la monarchie absolue? (Décidément, il n'a rien compris.)

"Ce qui est tristement ironique, c'est qu'en réalité seuls les partisans du statu quo de 1867 auraient pu manifester contre la reine du Canada. Son titre même implique que notre pays est maître de ses destinées et qu'il a été décolonisé. Mais à travers les **vociférations**, il ne fut pas facile de comprendre **le sens profond** et le prolongement d'une phrase que la reine a prononcée à Québec: 'LE ROLE DE LA MONARCHIE EST DE GARANTIR L'EXECUTION DE LA VOLONTE POPULAIRE" (2)! (On a vu cela à Québec... entre les coups de matraques.)

Vraiment l'éloquence du premier ministre est admirable. Jignore si les étudiants anglophones l'ont applaudi. Je sais, cependant, que les étudiants québécois auraient ri jusqu'aux larmes devant une telle candeur de vieillard collé à la poussière de l'Empire britannique.

Duplessis avait une qualité: il avait de l'esprit. La démagogie de M. Lesage est, par contre, tout à fait privée d'esprit. Qu'il parle des journalistes ou des étudiants, il ne sait dire que des sottises. Sa rhétorique semble tout à fait déplacée aux côtés des discours que Gérin-Lajoie adresse aux étudiants, de ce temps-ci, en les invitant fortement, non pas à l'obéissance antique, mais à l'action syndicale. On dirait qu'il y a deux gouvernements à Québec: l'un stupide, l'autre dynamique. Cela ne veut pas dire que Gérin-Lajoie veuille "armer" les jeunes pour la révolution, mais du moins a-t-il l'intelligence de leur offrir autres choses que des sermons de vieux curés au bord de la retraite et du cimetière.

"Jeunesse Année Zéro" peut être interdit par le premier ministre. La jeunesse continuera pas moins de vouloir ce qu'elle veut: que ça change pour de bon! ◘

yves fournier

---

(1) *Le Devoir*, 30 novembre 1964.

(2) *Le Devoir*, 7 décembre 1964.

Le tarif spécial consenti aux étudiants (abonnements à $3.00 au lieu de $5.00) ne demeurera en vigueur que pour un mois seulement. Etudiants, si vous voulez profiter de cette offre, abonnez-vos aujourd'hui.

Un rustre et des russes

M. Jean-Paul Cofsky, comme seize mille autres personnes, est allé voir la joute de hockey qui opposait, au Forum, l'équipe nationale de Russie à une équipe canadienne formée de joueurs du Canadien-junior et des As de Québec.

Qui est M. Jean-Paul Cofsky? Ne cherchez plus, je vais vous le dire. Il signe la rubrique "Au gré du sport" dans le vertueux *Devoir* et doit donc être chroniqueur sportif de son état. Voyons alors ce qu'il pense, en tant que spécialiste, du hockey russe. Je cite in extenso:

"...ce qu'un Béliveau, un Gordie Howe, un Bobby Hull, tous des Canadiens, doivent souffrir de se voir privés du privilège d'administrer une bonne fessée à ces moujiks de calibre à peine plus fort que des intermédiaires."

Plus sportif encore:

"Non, messieurs les moujiks, toute votre publicité surfaite, taillée à la mesure de votre propagande nationale, ne m'impressionne pas."

Bravo. Ça c'est du sport. Que les illuminés qui prétendent que l'on fait plus pour la paix sur un stade que dans l'enceinte de l'O.N.U. se le tiennent pour dit. Il est clair que les Russes ne sont pas venus à Montréal dans l'unique but de jouer au hockey, je les ai vus, de mes propres yeux, distribuer des cartes du Parti Communiste à la porte du Forum.

Et M. Cofsky, qui n'est pas aussi acerbe qu'il veut bien le laisser entendre, continue, en maniant la diplomatie avec art. "Vous, les (Russes), ne jouez pas mal, vous apprenez vite". J'ai toujours été en extase devant la magnanimité. Surtout quand c'est les perdants qui en usent!

Donc ils *"ne jouent pas mal"... et ils ont gagné*. Que se passerait-il, s'ils jouaient bien?

Je sais, sans être un expert, qu'il y a une marge entre le Canadien Junior et le Canadien de la Ligue Nationale. Et l'instructeur russe Anatole Tarasov doit le savoir aussi. D'où lui vient alors sa prétention de vouloir opposer ses moujiks à nos Dieux professionnels? Anatole — comme l'appelle Jean-Paul qui doit avoir gardé les cochons avec lui, — Anatole, dis-je, c'est pure folie. Et Jean-Paul ne te l'envoie pas dire, écoute: "Si j'étais né à Paris, je te dirais: Totolle, tes propos sont dégueulasses." Pas moins.

Remarque bien, moujik, que tes propos sont d'autant plus dégueulasses que tu as oublié d'envisager ce qui arriverait au Cofsky si par hasard tu gagnais ta partie contre les professionnels.

Dis-moi un peu, de quoi aurait-il l'air?

Evidemment, ici nous n'avons pas de Sibérie, mais, tu sais, le Bureau de chômage à $20 par semaine, c'est dur aussi.

Contre la publicité abusive

Comme vous tous, mes chers frères, avant d'aller au cinéma, je consulte la COTE MORALE DES FILMS.

Me voilà donc assis devant l'écran de mon choix, où, si j'en crois le Service - de - l'Office - Catholique - National - des - techniques - de - diffusion (ouf, vous pouvez souffler), je vais pouvoir assouvir ma lubricité naturelle de "scènes sensuelles très poussées" et "d'images suggestives".

Et de toutes les personnes qui sont là, beaucoup, seront comme moi victimes de la même abusive publicité.

En effet, le rideau tombé sur l'inter-minable baiser final (un des non-sens du cinéma: considérer le baiser comme une fin alors que d'habitude c'est plutôt un début), nous n'aurons pas goûté les délices promises. En fait de "scènes sensuelles" et "d'images suggestives", nous n'aurons vu qu'un sein blond épris de liberté. Bref, pas de quoi faire rougir un séminariste de première année.

De qui se moque-t-on? A qui peut-on se fier? On peut même se poser la question suivante: combien donnent les producteurs de films à l'Office sus-dit pour se mériter les formules "à déconseiller" et "à proscrire", auxquelles ils n'ont pas droit. Je plaisante bien sûr. Mais il serait grand temps qu'on songe en haut lieu à ne décerner ces mentions qu'aux spectacles qui en valent vraiment la peine. Il est inadmissible qu'on fasse déplacer les gens pour rien.

Bon, maintenant, il est des jours où le cochon qui sommeille en moi dort profondément et où mes aspirations sont pures et chastes. Confiant, je relis ma petite Cote Morale portative, pour m'apercevoir que pour ne pas être voué aux flammes de l'enfer, j'ai deux alternatives: "ou aller voir "D'où viens-tu Johny — positif dans son ensemble", ou aller voir "Goliat contre les géants" également "positif". Je vais donc me coucher. Remarquez que je pourrais tricher un peu, et me risquer à "The Organizer" mais, ciel, n'y a-t-il pas là une orientation marxiste? Quant à "The visit" et "La vie à l'envers", ce sont des films pour adultes avec-des-réserves. Je n'ai jamais compris dans ma grande naïveté ce que signifiaient ces "réserves". Faut-il fermer les yeux et se signer à certains passages?

Ah, pourquoi ne fait-on pas plus souvent de "Jour-le-plus-long-pour-tous". Il n'y aurait de problème pour personne. Une bénéfique soirée de gloire et de patriotisme pour tous. Et certainement une sensible augmentation de l'effectif du Royal 22ème régiment dans les jours qui suivent.

Cessez le jeu. S'il est vrai que je lis la Cote Morale ce n'est jamais que pour en rire. On s'amuse comme on peut, et ce n'est pas toutes les semaines que l'on peut se mettre un discours de Bona Arsenault, sous la dent.

Parce qu'enfin, si le cinéma est un art, je n'ai jamais entendu dire que l'art était immoral ou moral. Il ne viendrait pas à l'idée d'un marxiste de trouver laide Notre-Dame de Paris sous prétexte que c'est une cathédrale. Alors pourquoi trouver immoral un film où l'on malmène un peu la soutane, et vouloir "cacher ce sein qu'on ne saurait voir".

En matière cinématographique, deux possibilités: ou le film est artistique et POUR TOUS, ou c'est un navet insipide, et c'est alors aux critiques autorisés de nous en avertir. Que les coupeurs de cheveux en quatre restent en famille, ils y seront au chaud.

S'il devait y avoir une morale à l'Art, ce serait de le rendre accessible à tous. De ne plus en faire le jouet d'une bande de snobs qui se prennent pour l'élite de la nation.

Pour que le peuple n'aille plus s'abrutir dans les salles de l'est de la ville où il peut voir trois tartuferies pour la modique somme de 85 cents, il faudrait qu'il puisse se payer l'entrée des temples où l'on célèbre le beau, le vrai.

En conclusion, je verrais bien la prochaine Cote Morale rédigée comme suit:

"A proscrire: le prix des places de la Place des Arts" ($4. minimum pour voir Carmen).

"A prescrire: les coups de pieds au culte qui se perdaient jusqu'ici dans la nature et qui reviennent de plein droit à nos moralisateurs."

Ainsi, peut-être, la "Côte" Morale cessera d'être une montagne de sottises. ■

pierre fortin

Le paradis suédois

par fritjof lager

Peu de mots sont aussi fréquemment usités dans les discussions politiques, peu de mots, selon qu'ils sont employés par telle ou telle personne, dans tel ou tel but, à tel ou tel sujet, prennent autant de significations différentes que le mot "démocratie".

Cet article est consacré essentiellement à la démocratie prise dans le sens qui se rattache à notre vie économique, et qui est, sans aucun doute, le plus important. Cependant, nous voudrions, en guise d'introduction, donner quelques explications sur la démocratie politique en Suède.

Disons tout de suite que les libertés et les droits politiques qui sont considérés comme les éléments fondamentaux de la démocratie bourgeoise existent en Suède, certains depuis fort longtemps, d'autres seulement depuis une cinquantaine d'années. Parmi ces droits et ces libertés, il faut citer le régime parlementaire, le suffrage universel étendu aux hommes et aux femmes âgées de 21 ans et plus, le système judiciaire stable, la liberté d'organisation, la liberté de la presse, une politique sociale assez progressiste, l'instruction obligatoire pour tous, etc. Certains vestiges du temps de la monarchie absolue subsistent encore, comme, par exemple, la monarchie elle-même et l'Eglise d'Etat. La Constitution suédoise, adoptée en 1809, quelque peu modifiée en 1866 et en 1918, est actuellement en cours de révision. L'activité du Comité pour la révision de la Constitution témoigne de la possibilité d'y apporter des réformes fondamentales au cours des années soixante.

Cette réforme de la Constitution, les partis bourgeois et la social-démocratie veulent la ramener à ce qu'on appelle habituellement la démocratie politique. Les propositions déposées actuellement ne concernent pas la démocratie dans le domaine économique. D'après ces propositions, la Constitution ne doit pas être modifiée sous ce rapport.

Forces dominantes de l'économie suédoise

L'économie suédoise est caractérisée par le droit à la propriété privée des moyens de production. La Suède est un pays industriel hautement développé. L'agriculture emploie moins de 10% de sa population active et ce chiffre diminue sans cesse. Le développement de

l'industrie est favorisé par des ressources naturelles riches et diverses (forêts, mines, houille blanche) et par la présence d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Il existe dans l'industrie, le commerce, les transports et l'agriculture trois formes de propriété: propriété privée, propriété coopérative et propriété d'Etat. Parmi ces trois formes, **la propriété privée domine de façon absolue.** Il existe également une propriété municipale, mais très peu étendue. Les entreprises d'Etat sont essentiellement cantonnées au domaine des transports et communications (chemins de fer, postes, télégraphe et téléphone) et des mines dans le nord de la Suède, à quoi il faut ajouter une usine métallurgique et quelques petites entreprises, surtout dans l'industrie du bois. **Les entreprises d'Etat fournissent moins de 5% du produit national total.** Ces dernières années, l'activité de l'Etat en matière d'entreprises s'est encore sensiblement réduite. La coopération se concentre dans la sphère de la répartition, et la part qu'elle représente dans la circulation d'ensemble des marchandises est actuellement d'environ 10%.

Les organisations coopératives possèdent cependant un certain nombre d'entreprises industrielles, créées pour couvrir les besoins de leur propres entreprises de transformation — abattoirs, fabriques de conserves, laiteries, ainsi que des entreprises pour la transformation du bois (usines de cellulose et de papier). Les usines coopératives de cellulose et de papier se développent rapidement, stimulant la formation d'associations pour l'organisation rationnelle du flottage du bois appartenant aux paysans propriétaires privés.

Si l'on additionne la production des secteurs d'Etat, coopératif et communal, le total sera d'environ 10% du produit national global. Les 90% restants sont fournis par le capital privé, petits et grands capitalistes. Si l'on examine comment se répartit la production entre eux, on constate qu'en 1960, 50 grandes entreprises, employant 47% de tous les ouvriers d'industrie, ont fourni environ la moitié de la production globale. D'une enquête publiée en 1962, on peut extraire les lignes suivantes: "Trois grandes banques, les grandes compagnies d'assurances, les plus grosses sociétés industrielles et commerciales et **quinze familles de magnats de la finance** sont liées les unes aux autres par de multiples combinaisons. Ce groupement économique constitue **le noyau du grand capital financier suédois.** Mais ce cercle limité de magnats de la finance est lui-même profondément différencié. Quelques-unes des familles indiquées ci-dessus ne jouent plus qu'un rôle honorifique et représentatif, et, selon toute apparence, leur dynastie financière va s'éteindre. Et **parmi les magnats de la finance proprement dits émergent cinq familles de potentats financiers, qui, par leur force et leur influence, forment parmi les dynasties financières suédoises un groupe à part.** Ce sont les familles Wallenberg, Wehtje, Johnsson, Bonnier et Brostrom, **les cinq doigts de la main de fer du grand capital financier. (1)"**

Quelques mots encore pour caractériser le capitalisme suédois. Une bonne partie de la production de plusieurs grandes firmes suédoises s'effectue dans d'autres pays. La société "AB Svenska Kullagerfabriken" (S.K.F.) emploie dans l'ensemble de ses usines 49.000 ouvriers, dont 36.000 à l'étranger; la société "Tandsticksbolaget" (allumettes) emploie 27.000 ouvriers, dont 21.000 à l'étranger; sur les 32.000 ouvriers employés dans les différentes entreprises de la "Telefon AB L.M. Ericsson", la moitié travaille hors des frontières de la Suède, etc. Beaucoup de grandes firmes ne conservent dans le pays que les bureaux d'étude, les laboratoires, les services de recherche et les services centraux administratifs et comptables, et transfèrent à l'extérieur toute la production. Cette tendance souligne le caractère impérialiste du grand capital financier suédois.

Dans la vie économique de la Suède, la poignée de magnats de la finance agit à sa fantaisie. L'économie, ce secteur si important de la vie publique, n'est pas soumise au contrôle de la société, pas plus que de l'Etat ou des municipalités. **La société est privée de toute possibilité de décider de l'utilisation des richesses créées par le peuple et de la direction de la planification économique. La démocratie n'a pas encore pénétré dans la production, la politique financière et les autres domaines qui s'y rattachent. Elle a à peine commencé à pénétrer dans les rapports entre les travailleurs et les acheteurs de leur force de travail.** Nous disons bien "à peine commencé", alors qu'il s'agit des intérêts directs des salariés, des conditions auxquelles ils sont obligés de vendre leur force de travail. Et si malgré tout elle a commencé à pénétrer dans cette sphère, c'est avant tout grâce à l'initiative personnelle des ouvriers et des employés et à leur degré d'organisation, et non grâce aux possibilités que donnent la législation et les pouvoirs du parlement.

Le rôle des syndicats et des organisations d'entreprises

Les organisations, en particulier celles qui représentent des intérêts économiques, jouent un rôle important dans la vie publique suédoise. Les syndicats ouvriers sont très puissants. Leur organisation centrale, la Centrale syndicale L.O., compte plus d'un million et demi d'ouvriers, répartis en 41 fédérations d'industries. La centrale syndicale des employés (T.C.O.) compte près de 500.000 membres. La centrale syndicale du personnel des Hautes écoles et instituts scientifiques est forte d'environ 60.000 membres. Toutes ces organisations rassemblent au total plus de deux millions de syndiqués, dans un pays dont la population est de 7.5 millions d'habitants. Les organisations syndicales jouissent d'une très grande autorité auprès de leurs adhérents.

Les patrons sont également groupés par branches d'industrie en syndicats professionnels, eux-mêmes centralisés dans l'Association du patronat suédois (S.A.F.). Les entreprises d'Etat, municipales et coopératives, en règle générale, ne font pas partie de cette association et ont leurs propres organismes centraux pour les pourparlers avec les syndicats. Certes, il y a quelques exceptions: par exemple, la compagnie minière d'Etat "Luossavaara-Kiirunavaara AB"—la plus forte entreprise d'Etat du pays — est membre de l'Association du patronat suédois.

Les directions des grandes centrales, patronale d'une part, ouvrières de l'autre, discutent ensemble, établissent des conventions collectives et donnent des recommandations, dans le cadre desquelles les syndicats d'industries concluent à leur tour des accords réglant les questions de salaires et de conditions de travail dans les entreprises, en général pour deux ans. Les organisations centrales concluent également des accords particuliers, qui définissent les obligations des patrons à l'égard de leur personnel ainsi que les droits et obligations des salariés envers leurs employeurs. Un tel accord fixe, par exemple, dans quelle mesure et sous quelle forme le personnel de l'entreprise peut avoir connaissance des questions de planification de la production, de ses résultats, de sa rentabilité, etc. Cependant, **ces droits sont extrêmement réduits,** comme nous le montrerons plus loin.

La caractéristique des organisations agissant dans la sphère des intérêts économiques est leur centralisme très poussé. Cela est vrai aussi bien des organisations de salariés que des organisations d'employeurs. Les accords conclus sont obligatoires pour les deux parties. Il arrive qu'ils soient violés, mais très rarement.

Sans sortir du cadre des accords centraux, le personnel de l'entreprise a quelque possibilité de les corriger et de préciser les dispositions qui y sont formulées, notamment sur les questions de salaires. Dans la période d'après-guerre, les ouvriers suédois ont engagé une lutte très active, sous des formes nouvelles, pour obtenir un relèvement des salaires au-dessus du niveau fixé par les conventions collectives. Plus de la moitié de tous les cas d'augmentation de salaire, au cours des 10 dernières années, a été obtenu par des accords à l'entreprise, et moins de la moitié par des conventions conclues. Il peut également y avoir des accords locaux sur d'autres questions, mais il est rare qu'ils sortent du cadre des dispositions formulées dans les conventions centrales. Les employeurs membres de l'Association du patronat suédois n'ont d'ailleurs pas le droit de conclure des accords locaux contrevenant aux conventions centrales. Si le cas se produit, le "délinquant" est condamné à une forte amende et s'expose à d'autres sanctions.

Le droit syndical est actuellement pratiquement reconnu à tout le monde. Naturellement, il peut se produire que certains employeurs ne le reconnaissent pas, mais ce sont des cas exceptionnels. Le droit est également reconnu aux délégués d'exercer leur activité à l'entreprise. Cependant, les patrons n'ont pas encore pris l'engagement de ne pas léser des délégués syndicaux dans la mesure où ils prennent sur leurs heures de travail le temps consacré à leur activité syndicale (négociations, préparation aux discussions, etc.).

Depuis plusieurs dizaines d'années, les centrales syndicales ouvrières aussi bien que les organisations patronales ont tendance à **éviter** un règlement par voie législative des rapports entre employeurs et ouvriers. La durée de la journée de travail, des congés payés, la sécurité du travail et certaines autres questions sont fixés par la loi, mais les droits et les obligations des ouvriers font seulement l'objet de discussions entre les parties et sont fixés par les conventions établies par les organisations centrales. Les accords ainsi conclus se fondent sur la "Convention fondamentale" signée le 20 décembre 1938 à Saltsjobaden (dans la banlieue de Stockholm). Cette convention entre les centrales syndicales ouvrières et patronale, dont le but, comme on a dit alors, était d'assurer la paix du travail, expose les **principes** des rapports mutuels qui doivent exister entre employeurs et salariés.

Depuis, la thèse toujours en vigueur est que **le législateur ne doit pas intervenir dans les rapports du marché du travail.** Une série de propositions déposées au Riksdag, notamment par les communistes et visant l'amélioration des conditions de travail et d'autres revendications des travailleurs, ont été repoussées sous le prétexte qu'il faut avant tout examiner la possibilité d'arriver à un accord de gré à gré entre les organisations centrales de travailleurs et d'employeurs.

Qu'est-ce que la législation apporte aux travailleurs, et qu'est-ce que leur apportent les conventions ? Commençons par la législation.

La législation du travail

La durée du temps de travail est fixée par la loi et, depuis 1960, elle est de **45 heures par semaine.** (Actuellement, la possibilité de ramener la semaine de travail à 40 heures est à l'étude). **Mais l'employeur peut, d'après la loi, la prolonger par des heures supplémentaires, dans la limite de 200 heures par an.** Sous certaines conditions, **le temps de travail peut encore être augmenté de 150 heures par an. Ne sont considérées comme heures supplémentaires que les heures effectuées au-dessus de 45 heures par semaine.** Les ouvriers qui travaillent en sous-sol ou par équipes, et dont l'horaire est fixé actuellement par les conventions à moins de 45 heures par semaine, peuvent effectuer au maximum 3 heures supplémentaires par semaine. Pour certaines catégories d'employés de commerce, il existe des accords particuliers, qui prévoient également la possibilité d'une journée de travail plus longue.

Les congés sont fixés par la loi à 4 semaines par an. La décision de porter la durée des congés de 3 à 4 semaines a été prise en 1963, mais le passage au nouveau régime ne s'effectue que progressivement. Ainsi, en 1964, les travailleurs auront trois semaines et demie de congé, et en 1965 quatre semaines complètes. Les congés sont payés par les employeurs en fonction du niveau du salaire effectif.

En ce qui concerne la sécurité du travail, il existe ici une législation particulière et passablement compliquée. D'après cette législation, des mesures spéciales doivent être prises dans les entreprises pour la sécurité du travail, et des délégués à la sécurité peuvent être désignés par les organisations d'ouvriers et d'employés. Ces délégués ont pour mission de contrôler l'exécution des accords portant sur la sécurité du travail. Mais la formation des délégués à la sécurité du travail est très négligée, et les employeurs n'ont aucune responsabilité devant

la loi quant au choix et à l'éducation des délégués.

La législation limite sérieusement les droits syndicaux et les libertés des travailleurs salariés. En 1928 a été adopté. **Une loi sur les conventions collectives, qui interdit les grèves dans les entreprises où il existe une convention collective,** à la condition que celle-ci soit toujours en vigueur. En pratique, toute convention collective reste en vigueur jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention. Si la conclusion d'une nouvelle convention traîne en longueur et que le délai de validité de la précédente est échu, celle-ci, en règle générale, est prolongée et ne devient caduque qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. En fait, **en dehors du cadre fixé par cette loi, les ouvriers suédois sont privés du droit de grève.**

Afin de mettre les employeurs à l'abri de toute surprise s'il arrive malgré tout que les conventions collectives ne soient plus valables, une loi dite de "préavis" a été votée. Selon cette loi, **le syndicat qui décide de déclencher une grève** dans une période intermédiaire entre deux conventions collectives, c'est-à-dire dans le cas autorisé par la loi de 1928, **doit en informer l'employeur au moins une semaine à l'avance.**

En pratique, ces lois jouent avant tout dans le cas de grèves éclatant spontanément, en signe de protestation contre des conditions de travail insupportables, contre des contremaîtres ou des chefs d'ateliers indésirables ou pour marquer une protestation ou une solidarité de caractère politique. Les travailleurs du port de Goeteborg ont eu récemment à répondre de grèves "illégales" à la suite de leur refus de décharger le fret provenant de la République sud-africaine.

Ces lois privent également les travailleurs de la possibilité de souligner, par des arrêts de travail et des grèves locales, toute l'importance de leurs revendications et de leur décision de lutter pour les faire aboutir.

La surveillance de l'exécution des conventions collectives et la solution des conflits qui peuvent naître de ce chef incombent à un tribunal spécial, le **tribunal du travail.** Celui-ci est composé de cinq membres : deux représentants de la centrale ouvrière, deux de la centrale patronale et un président désigné par le gouvernement. Celui-ci doit être un juriste d'un rang élevé. Le tribunal du travail est chargé d'interpréter les conventions collectives, de fixer les attributions de chaque partie du point de vue des conventions collectives. Il peut prononcer des peines d'amendes, mais non de prison. Les organisations syndicales auxquelles s'étend la portée des conventions collectives ou des accords analogues peuvent être jugées comme les membres individuels des syndicats. L'exemple suivant montrera les situations qui peuvent en découler. On a parlé plus haut des poursuites engagées contre les travailleurs du port de Goeteborg qui, après les dockers danois, avaient refusé de décharger les marchandises sud-africaines. Si cette grève avait été organisée par le syndicat, celui-ci aurait été traduit en justice et condamné à une forte amende. Mais tel n'a pas été le cas, car tous les travailleurs du port ont déclaré avoir agi de leur propre initiative. Par conséquent, les ouvriers devaient comparaître individuellement devant le tribunal. Le résultat fut qu'environ cent ouvriers furent déférés en justice. Chacun fut condamné à une amende pour refus de décharger les marchandises sud-africaines.

les rapports conventionnels

Dans le but de réglementer leurs droits et leurs obligations, les deux parties — centrale ouvrière et centrale patronale — ont conclu, comme on l'indique plus haut, des accords de principe dont la dénomination complète est : "Conventions fondamentales conclues entre l'Association du patronat suédois et la Centrale syndicale L.O." et que l'on appelle communément les "accords de Salsjobaden".

Cette convention, notons-le, ne défend pas le droit au travail des ouvriers. **Elle oblige simplement l'employeur à signifier au travailleur au moins deux semaines à l'avance son licenciement ou sa mise à pied "pour raisons économiques".** Le même document, cependant, relève en même temps les employeurs de cette obligation en les autorisant à des licenciements ou à des mises à pied sans préavis en cas de circonstances défavorables. **Ces dernières années, il est arrivé souvent que des ouvriers soient mis à pied "pour raisons économiques", ou même licenciés sans préavis. La convention ne prévoit aucune sanction en cas de violation de la part des employeurs.**

La procédure fixée par la convention pour le déroulement des discussions se distingue par son caractère fortement centralisé. Dès qu'expire le délai de validité d'une convention, les pourparlers s'engagent entre les représentants des organisations centrales. La direction de chaque fédération d'industrie doit se soumettre aux accords conclus entre la Centrale syndicale L. O. et la S.A.F. Cela n'empêche pas les ouvriers de redoubler d'activité sur la base locale, surtout s'il s'agit d'une question de salaires.

Le deuxième accord important conclu entre l'Association patronale et la Centrale syndicale L.O. existe depuis 1946. Cet accord porte sur les comités d'entreprises. Il prévoit que dans chaque entreprise où travaillent au moins 50 personnes doit être constitué un comité d'entreprise, dont il précise les fonctions, les obligations et les droits. Ces comités doivent être composés de représentants des ouvriers (membres de la Centrale syndicale L.O.), d'employés (membres de la T.C.O.) et de l'administration, étant entendu que le président du comité est désigné parmi les membres qui représentent les intérêts de l'employeur.

En principe, la tâche des comités d'entreprises consiste à permettre au personnel de l'entreprise de prendre connaissance des plans de production et économiques, de la répartition des bénéfices et de la politique de cadres de l'entreprise. Néanmoins, l'accord est rédigé de façon que sur chaque question essentielle l'employeur a la possibilité de manoeuvrer et cela réduit l'activité des comités d'entreprises à de pures fonctions d'information, l'importance des informations à rendre publiques étant d'ailleurs déterminée par le patron. Les comités d'en-

treprises n'ont le droit de prendre aucune décision. Ils peuvent seulement exprimer leur avis, qui est ensuite discuté dans les organisations syndicales par le personnel de l'entreprise, et également par sa direction. Suivons ce processus par un exemple.

A une réunion ouvrière où assistaient les membres du Comité d'entreprise, les ouvriers attirèrent l'attention sur certaines lacunes qu'il appartenait entièrement à l'administration de combler — par exemple l'absence d'un réfectoire. On se met d'accord à la réunion sur la nécessité d'effectuer un certain nombre de réparations et d'agencer un local dans ce but. Tout le monde reconnaît que ces mesures sont indispensables et la question est transmise à la direction pour réalisation pratique des propositions. Mais la direction n'en a que faire. Dans ce cas, les représentants du comité d'entreprise désignés par **les ouvriers et les employés peuvent protester, mais ils ne peuvent contraindre la direction à exécuter les décisions de la réunion.**

Le comité doit également être informé des changements importants dans l'activité de l'entreprise. En gros, cela est évidemment respecté par la direction, **mais si celle-ci n'en fait rien cela n'a aucune conséquence.** En général, les choses se passent de telle façon que les ouvriers et les employés ne sont informés des changements qui doivent survenir dans l'entreprise (par exemple sa fermeture, son transfert dans un autre endroit, des modifications dans le caractère de la production, etc.) que lorsque la décision est déjà prise. Il est rare que le comité d'entreprise soit informé préalablement, ou que l'on tienne compte de ses conseils et de son opinion.

Pour une véritable démocratie économique

Par conséquent, **ni la législation, ni l'accord sur les comités d'entreprises ne modifient d'un iota les droits souverains des patrons.** Dans une société industrielle évoluée, une telle situation est un anachronisme qui devient de plus en plus choquant. Aussi faut-il s'attendre à ce que le cours des événements mette de plus en plus en vedette le problème de l'influence du personnel de l'entreprise sur la marche et la direction de la production. Au Riksdag, de même que dans les discussions pour la conclusion des conventions centrales fin 1963 et début 1964, ces questions ont occupé une place importante.

L'offensive engagée dans ce sens se déroule sur deux fronts. L'un concerne la garantie du travail, qui occupe une place essentielle dans les discussions sur la convention centrale, rejetant même au second plan les questions de salaires. La déclaration adoptée par les représentants de la Centrale syndicale L.O. au début de novembre 1963, et qui est la plate-forme que ceux-ci défendent dans leurs discussions avec l'Association du patronat suédois, dit à ce sujet :

"Les discussions engagées entre la Centrale syndicale L.O. et la S. A.F. sur la garantie de l'emploi aux travailleurs des entreprises et sur les indemnités de licenciement ou de mise à pieds pour raisons économiques doivent obligatoirement être poursuivies jusqu'au bout."

Le deuxième front de revendications se déroule autour de propositions tendant à retirer aux capitalistes, par voie législative, le droit de régenter certains domaines importants de la vie de l'entreprise en prenant des décisions souveraines, et, par conséquent, à garantir l'exercice de l'influence des travailleurs sur l'activité des entreprises auxquelles ils vendent leur force de travail.

Quelques mots du programme présenté sur ce sujet par la Centrale syndicale L.O.

Le droit à la sécurité du travail se heurte au droit souverain des patrons "d'embaucher et de licencier leur personnel sans avoir à en référer à personne, ainsi que de diriger et de répartir le travail". Ce droit souverain, connu en Suède sous le nom de "paragraphe 23", fait depuis plus d'un demi-siècle l'objet de débats. Dans toutes les discussions concernant les conventions générales, ainsi que dans les débats au Parlement, les employeurs s'opposent énergiquement à toute modification du "paragraphe 23". Cette année, il s'est produit un fait digne d'être mentionné. Lorsque la Centrale syndicale a soulevé la question du droit de contrôle sur les entreprises, le gouvernement social-démocrate a proposé au Riksdag de ne pas ratifier la recommandation no 119 de l'Organisation internationale du travail, qui — bien qu'en termes vagues et prudents — exprime une opinion favorable à ce droit des travailleurs.

La revendication d'un dédommagement en cas de mise à pied "pour raisons économiques" n'est encore formulée qu'en termes généraux. Elle doit cependant impliquer l'obligation pour les entrepreneurs de payer le salaire pendant une courte période, soit quelques semaines ou quelques mois, aux personnes qui sont mises à pied et qui ne peuvent trouver un autre travail pendant cette période.

L'indemnité dite "de licenciement" signifie que la personne licenciée doit avoir droit à une somme déterminée, qui lui assure le minimum vital jusqu'à ce qu'elle trouve un autre emploi.

La revendication du paiement d'une indemnité pour ce qu'on appelle les "jours d'attente" (le temps qui s'écoule entre le début de la maladie et le début du paiement des allocations de maladie) est amenée par le fait que les ouvriers et les employés couverts par la convention collective ne reçoivent aucune allocation pendant les trois premiers jours de maladie. La revendication de la Centrale syndicale prévoit le paiement des allocations au taux de la sécurité sociale dès le premier jour de la maladie et, pour l'employé ou le technicien, au prorata des appointements mensuels.

Aucune des revendications de la Centrale syndicale formulées cette année lors de l'établissement des conventions collectives — à l'exclusion de celle qui vise le "paragraphe 23" — ne met en cause les principes du régime capitaliste. Mais il n'en est pas de même de celles qui ont été formulées par une autre voie—au Riksdag, et dont les communistes sont les principaux initiateurs. Leurs **revendications essentielles** sont les suivantes :

1. **Nationalisation des grandes compagnies d'assurances.** Ces dernières années, une forte concentra-

tion a eu lieu en Suède dans les assurances. En dehors de la Caisse de retraite de l'Etat et de l'organisation coopérative Folksam, toutes les grosses compagnies d'assurances sont aux mains des capitalistes. Les fonds considérables dont disposent ces compagnies (plus de 15 millards de couronnes) exercent une influence importante sur la vie financière du pays.

2. **Nationalisation du commerce des produits pétroliers.** La Suède, du fait de l'absence complète des gisements pétroliers sur son territoire, est un gros importateur de pétrole. Le commerce des produits pétroliers est presque entièrement monopolisé par les grandes sociétés américaines et anglaises (Shell, Esso, Brithish Petroleum, Gulf Oil, Caltex). Il n'y a que deux sociétés suédoises dans cette branche : la compagnie coopérative IC/OK et la Nynas Petroleum, qui font partie du trust Johnson, et dont la part dans ce commerce est d'ailleurs infime. La revendication de la nationalisation du commerce des produits pétroliers est dirigée non seulement contre le grand capital financier en général, mais en particulier contre l'influence des grands trusts pétroliers étrangers sur l'économie de la Suède, et, par conséquent, sur sa politique.

3. Intervention plus active de l'Etat dans le but de sauvegarder la propriété de la société sur certaines ressources naturelles (mines, forêts) et de les exploiter dans l'intérêt du peuple. Cela pose également le problème de la construction, dans le centre de la Suède, d'un combinat métallurgique d'Etat afin, d'une part, de satisfaire la demande croissante de fer et d'acier, et, d'autre part, d'assurer un écoulement permanent au minerai extrait dans les petites mines de cette partie du pays.

4. Action énergique contre la spéculation sur la terre qui prend de graves proportions dans les régions centrales du pays; soutien à la construction de logements par des municipalités et mise en propriété sociale ou coopérative des immeubles d'habitation. Toutes ces revendications, qui sont l'objet de la lutte de la classe ouvrière de Suède, constituent un programme d'action pour une première étape destinée à faire pénétrer également la démocratie dans le secteur le plus important, le secteur économique. (2). ■

(1) C. H. Hermansson: *Monopol och storfinans.* Stockholm, 1962. p. 347.

(2) Cet article est reproduit de *La nouvelle revue internationale*, juillet 1964. Les soulignés sont de "R.Q.".

Le marché commun européen: un combat en retraite

par pierre jalée

A l'heure de l'émancipation québécoise, le Marché Commun Européen apparaît comme un grand frère, ou même un père, chez qui il faut aller quêter une protection et une espèce de "garantie" de succès. Les louanges que nos ministres font de la C.E.E. laissent entendre que le Québec pourrait envisager un avenir glorieux en négociant des accords avec le Marché Commun. Le prestige du général de Gaulle ajoute encore à la contagion de l'euphorie qui gagne notre bourgeoisie. La France, notre mère, est ressuscitée...

Mais que savons-nous réellement du Marché Commun? Le taux de croissance de l'ensemble des Six est-il si élevé que le prétend la propagande officielle? Que nous révèlent les chiffres? L'étude fouillée de Pierre Jalée répond à ces questions, en même temps qu'elle nous aide à comprendre les heurts actuels entre Bonn et Paris, entre autres, au moment où les Etats-Unis cherchent par tous les moyens à empêcher l'indépendance économique des Six et à maintenir leur hégémonie en Europe occidentale au moyen de divers traités "atlantiques".

L'impérialisme se manifeste le plus visiblement dans la Zone des Tempêtes, c'est-à-dire dans les pays "sous-développés" qu'il domine économiquement, que ces pays soient encore politiquement dépendants ou nominalement indépendants. La connaissance de ses moyens d'action, des méthodes et des groupes sociaux autochtones qu'il utilise pour asservir les peuples de ces pays, de l'évolution de ces moyens et méthodes dans la phase actuelle de "décolonisation" sont d'un intérêt primordial pour la lutte des peuples qui entreprennent ou sont susceptibles d'entreprendre de se libérer de l'emprise économique et politique de l'impérialisme.

Mais l'impérialisme étant UN en dépit de ses contradictions, il est important également d'étudier dans quelle mesure, par quels procédés il se transforme dans son propre repaire, c'est-à-dire dans les pays capitalistes fortement industrialisés. L'intégration économique est le principal moyen que l'impérialisme met en oeuvre aujourd'hui pour tenter de se renforcer et de survivre. Le but est d'accroître sa puissance face au développement des pays socialistes d'une part, face à la montée du mouvement émancipateur des pays de la Zone des Tempêtes d'autre part. L'instrument est la constitution d'aires géographiques multinationales intégrées, par les-

quelles le capital monopoliste cherche à canaliser à son profit des forces productives qui, sous la pression du progrès scientifique et technique, font éclater les frontières nationales.

De ces unions économiques, la plus en vedette est la Communauté Economique Européenne, instituée par le Traité de Rome du 25 mars 1957, et plus connue sous le nom de Marché Commun Européen. Elle présente en outre un intérêt particulier, du fait que parmi les six pays qui le composent (Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), quatre étaient dans un passé récent des puissances coloniales et que le Marché Commun étend son orbite à dix-huit pays ex-coloniaux associés, presque tous africains.

Le "miracle" européen

Il n'est pas question d'examiner ici tous les aspects du Marché Commun Européen. Ce qui commande aujourd'hui notre démarche est plutôt au départ une erreur d'appréciation très fréquente à l'égard du Marché Commun. Que les enthousiastes intéressés de l'intégration européenne, que les pseudo-technocrates plus ou moins à son service portent à son seul crédit le développement économique des Six intégrés, qu'ils inscrivent à son actif divers "miracles" — italien, allemand, et même français — qu'ils saluent en elle la naissance de l'enfant béni montrant la route du développement harmonieux et continu pour un capitalisme désormais et à jamais purgé de ses récessions, crises et contradictions, cela ne saurait nous étonner ni nourrir nos méditations. Mais ce qui requiert davantage notre attention, est de voir divers milieux et personnes, de prime-abord hostiles ou méfiants au regard du capitalisme, se laisser gagner plus ou moins par la propagande, d'ailleurs souvent adroite, des précédents, et **croire de bonne foi que le régime du profit a trouvé enfin le moyen de se guérir de ses vices congénitaux.***

Il est indéniable en particulier que de nombreux Africains et groupements africains, cependant opposés aux gouvernements fantoches dévoués au néo-colonialisme, ne laissent pas d'être "impressionnés" par l'écho qui leur parvient des hymnes à la louange du Marché Commun Européen, ce qui comporte pour eux deux ordres de conséquences: d'une part, leur anti-capitalisme s'en trouve émoussé, et l'idée de chercher à négocier avec le Marché Commun, à se placer plus ou moins sous son aile leur apparaît comme une sorte de garantie. D'autre part, ce qui n'est pas toujours inconciliable pour eux avec la tendance précédente, ils sont conduits à n'envisager des unions économiques africaines que sous la forme de répliques, de décalques du Marché Commun Européen, ce qui est en tout état de cause une erreur grave, car la situation des pays africains entre lesquels des unions peuvent être envisagées ne ressemble en rien à celle des Six et que les objectifs ne sauraient être les mêmes.

Les illusions de la gauche

En Europe, et notamment en France, on constate également une contagion dans des milieux qu'on aurait pu croire immunisés. S'il n'est pas tout à fait surprenant de voir bon nombre de militants du P.S.U. contaminés à des degrés divers par la propagande à forme technocratique en faveur de l'intégration, il l'est davantage d'enregistrer le même phénomène dans des groupes dont le marxisme se veut plus authentique. Tel est le cas du groupe de militants du Parti Communiste français qui s'exprime sous pseudonyme collectif Jean Dru, dont les positions sont aussi celles d'une notable partie des autres groupes communistes oppositionnels. Il semble que pour Jean Dru la critique anti-capitaliste ait perdu beaucoup de son caractère radical. Dans l'ouvrage **Le Pari démocratique** (1), si l'on maintient que le régime capitaliste "est impuissant à surmonter des récessions périodiques, à harmoniser les conflits des trusts à l'intérieur d'un pays ou à l'échelle internationale" (page 127), on n'en élimine pas moins la possibilité de connaître à nouveau les "formes classiques et décisives d'exacerbation des antagonismes capitalistes" et, en particulier, "les crises économiques catastrophiques" (page 131), et l'on conclut qu'"aucun des antagonismes du système capitaliste habituellement cités, ni leur combinaison ne font peser sur lui une menace à court et à moyen terme" (page 136). On va même un peu plus loin. Reconnaissant que "les Etats capitalistes industrialisés et les trusts internationaux s'efforcent de limiter le chaos qui naguère caractérisait leurs productions, d'amortir les crises et d'atténuer les antagonismes entre les monopoles", mais que "leurs succès dans ce sens sont encore médiocres", on ajoute: "Mais sous l'éperon de la compétition avec l'Union Soviétique, il est probable qu'ils iront en grandissant" (page 155). Quoique Jean Dru ne parle presque jamais du Marché Commun proprement dit, sa critique le vise sans conteste puisqu'elle concerne le système capitaliste dans son ensemble en 1962. Et il est évident que pour lui ce système capitaliste, "organisme vivant, doué comme tel d'un grand instinct de conservation et capable de s'adapter dans de larges limites au milieu environnant" (page 127), s'adapte et s'organise de telle façon qu'il serait désormais et pour assez longtemps à l'abri de graves difficultés.

Tout ceci nous paraît fortement contestable, en dépit de certaines apparences actuelles dont il convient de montrer les éléments conjoncturels.

Le Marché Commun est-il la cause, le moteur principal de la relative prospérité que connaissent aujourd'hui les pays qui le composent? Met-il ces pays définitivement à l'abri non seulement de récessions partielles, mais de crises graves et généralisées? Telles sont les deux questions auxquelles nous voudrions tenter de répondre.

La fin des "miracles" européens

Les publications des institutions du Marché Commun sont de deux sortes: les unes relèvent de **la propagande**, et étaient d'ailleurs gratuites jusqu'aux tout derniers temps. Illustrées et souvent imprimées en deux tons, elles visent moins à convaincre qu'à frapper. **Elles citent des chiffres soigneusement choisis et isolés d'une suite ou d'un ensem-**

ble, elles donnent des graphiques en traits épais qui comparent les résultats de la Communauté à ceux des U.S.A. et de la Grande-Bretagne, dont chacun sait que les progrès économiques n'ont pas été fulgurants ces dernières années.

Les autres sont des documents, des statistiques ou des études d'experts, et, s'adressant à des spécialistes, ont un caractère nettement plus sérieux. C'est à elles que nous ferons principalement appel, mais il n'est pas mauvais, pour commencer, de nous arrêter un instant sur les premières, qui sont révélatrices.

Nous apprenons, grâce à elles, que la Communauté des Six est "la zone la plus dynamique du monde", "le principal commerçant du monde", la zone où l'on enregistre "les plus importants investissements", celle où la main-d'oeuvre connaît de meilleures conditions de vie, et enfin "le second producteur industriel du monde". On ne craint pas de nous annoncer que dans le Marché Commun "la concurrence accrue a pour effet de freiner la hausse des prix", on nous révèle que "les perspectives ouvertes par le Marché Commun ont provoqué une véritable révolution dans les entreprises et dans les milieux économiques européens", et on tire la conclusion: "Le résultat de ces transformations a été une très nette augmentation de la production industrielle de la Communauté (37% en quatre ans contre 14% en Grande-Bretagne et 28% aux Etats-Unis)" (2). Nous en arrivons ainsi au point principal, la tendance à mettre au crédit de l'intégration européenne les progrès enregistrés dans la croissance des Six (n'en sont-ils pas le "résultat"?), tendance qui a d'ailleurs largement débordé des milieux du Marché Commun et se trouve en Europe occidentale assez largement répandue.

Certains, cependant, savent faire une démarcation entre ce qui, dans la croissance économique des Six depuis 1958, serait dû au Marché Commun lui-même et ce qui aurait d'autres causes. Rendant compte précédemment de l'ouvrage de Pierre Drouin sur **l'Europe du Marché Commun** (3), nous avons noté que l'auteur entend "se garder d'attribuer aux seuls mérites de la C.E.E. la situation florissante qui fut celle des Six de 1958 à 1963", mais que, malheureusement, il n'essaie pas pour sa part de situer "ce qui, dans ce bilan économique, est le résultat d'une heureuse conjoncture ou de la signature du Traité de Rome". De même avons-nous déjà constaté que les Thèses de l'Institut de l'Economie mondiale de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. sur "l'intégration impérialiste en Europe occidentale (Marché Commun)", reconnaissant que de 1957 à 1961 l'accroissement de la production industrielle des Six a été de 1,5 à 2 fois plus rapide que celui de l'ensemble du monde capitaliste, ajoutent tout aussitôt que ceci n'est pas le fruit du Marché Commun. Le fait que ces Thèses nous aient paru accoucher de conclusions peu conciliables avec l'analyse qu'elles avaient faite elles-mêmes de l'intégration européenne n'efface heureusement pas ce qui est valable dans cette analyse. La Thèse n° 2 expose en particulier que lorsque la C.E.E. s'est constituée, elle a groupé des pays dont l'économie se développait déjà à un rythme relativement rapide, notamment pour les raisons suivantes:

1° "Renouvellement rapide du capital fixe, en rapport avec la révolution scientifique et technique qui s'accomplit dans le monde, les changements de structure économique et l'apparition de nouvelles branches de la production";
2° Plusieurs des Six ont pu "utiliser de fortes accumulations du fait des salaires ouvriers relativement bas;
3° L'Allemagne occidentale n'était pas alors "surchargée de dépenses militaires";
4° "En outre, d'immenses capitaux étaient investis dans ces pays par les Etats-Unis".

Il semble difficile de contester ces facteurs du développement économique des Six indépendamment du Marché Commun. Mais à notre avis, les thèses de l'Institut de l'Economie mondiale omettent deux facteurs parmi les plus déterminants.

Facteurs déterminants

a) Presque tous les Six, et en tout cas les plus importants, ont eu des destructions de guerre considérables qui avaient réduit dans une forte proportion leur potentiel industriel. En Italie, un tiers de la richesse nationale aurait ainsi été anéanti. Or, en tout état de cause, la reconstruction d'une installation détruite conduit à une modernisation de cette installation. On ne reconstruit pas, telle qu'elle était, une usine qui avait vingt ou trente ans d'âge, mais on édifie à sa place une usine dernier cri. Il en résulte que les destructions de la guerre 1939-1945, si elles ont dans un premier stade réduit fortement la capacité productive des pays qui les ont subies, ont ensuite placé ces pays, lorsque la reconstruction a été achevée, dans une situation potentielle très supérieure à celle antérieure à la guerre, provoquant une vigoureuse reprise.

b) Mais ce qui est également très important, c'est que cette époque de reconstruction industrielle après la seconde guerre mondiale a coïncidé avec le début de la révolution scientifique et technique, et a ainsi donné un effet accru à la reconstruction dans la modernisation. On a ré-édifié, à la place ou au lieu des usines totalement ou partiellement détruites, des usines présentant avec les premières un écart technique plus considérable que celui qui séparait, par exemple, les usines reconstruites dans le nord de la France après la première guerre mondiale par rapport aux usines d'avant 1914 auxquelles elles se substituaient.

Ce sont donc non seulement les divers éléments relevés par les Thèses soviétiques ou ici même qui expliquent le dévelopement économique des Six antérieurement au Marché Commun, mais c'est aussi et peut-être surtout leur conjonction. Il en résulte que le Marché Commun est entré en action, en 1958, dans des pays qui se trouvaient sur une lancée. Il n'a pas eu à opérer un redressement, mais au contraire à s'insérer dans une dynamique déjà en action.

Pour tenter de déterminer quel influx nouveau il a pu donner ou non à cette dynamique de développement, nous ferons appel aux chiffres de deux publications des organismes européens: d'une part, les **Statistiques de base pour quinze pays européens,** éditées par l'Office Statistique des Communautés européennes; d'autre part, les **Perspectives de Développement économique**

dans la C.E.E. de 1960 à 1970, éditées en 1962 par la Communauté Economique Européenne.

Dans les **Statistiques de base** (4), nous relevons que de 1950 à 1960 le produit national brut à prix constants de l'ensemble des Six s'est élevé selon un taux annuel moyen de 5,5%. Mais cette croissance n'a pas été uniforme pendant la décennie: son taux annuel, en effet, ressort à 6% pour la période 1950-1955 et à 5% pour la période 1955-1960. Il serait toutefois tendancieux de conclure dès maintenant que la mise en oeuvre du Marché Commun, intervenue pendant la seconde de ces deux périodes de cinq ans, aurait provoqué un fléchissement du taux de croissance. Il ressort en effet d'un autre tableau concernant les indices de volume du produit national brut aux prix du marché, non plus par périodes de cinq ans mais année par année, que la croissance globale des Six, qui avait fléchi nettement de 1957 à 1958, s'est par contre redressée en 1959 et en 1960. On ne peut donc imputer à la C.E.E. la baisse de 6 à 5% du taux de croissance entre les deux périodes 1950-1955 et 1955-1960.

Diminution du taux de croissance

Mais il est évidemment plus démonstratif d'opérer une coupure en 1958, année d'entrée en vigueur du Traité de Rome. Les **Statistiques de base** nous révèlent que, de 1953 à 1957, donc avant le Marché Commun, la croissance d'ensemble du produit national brut des Six a été au total de 26%. La publication **En Bref**, de mars 1963, nous apprend de son côté que, pendant la période de même durée qui va de 1958 à 1962, donc après le Marché Commun, le produit national brut de la Communauté a augmenté de 21,5%. Cette fois, la conclusion peut être tirée: **Le Marché Commun n'a pas pu empêcher un fléchissement du taux de croissance de l'ensemble des pays qui le composent.** Ajoutons, pour confirmer cette constatation, que la publication: **Le Marché Commun en 1963** (collection "les Documents" de la Communauté européenne), écrit: "depuis un an..., la production intérieure réelle a augmenté de 4,5%", taux nettement inférieur à tous ceux dont nous avons fait état jusqu'alors.

Nous voudrions cependant aller un peu plus loin dans nos investigations, et nous pourrons le faire grâce au second document précédemment cité: les **Perspectives de Développement économiques dans la C.E.E. de 1960 à 1970.** Il s'agit d'un rapport, dont l'élaboration a été confiée, par la Commission de la C.E.E., à cinq experts de diverses nationalités, sous la présidence de M. Pierre Uri. Ce rapport, remis à la Commission en juin 1962, "présente des estimations de l'expansion économique globale de la Communauté Economique Européenne pour la période de 1960 à 1970". Ces estimations se veulent, non des "prévisions", mais des "projections" à partir des facteurs et données connus au moment où elles sont faites. On nous indique en outre que "la projection à long terme explicite ses hypothèses, exclut les fluctuations conjoncturelles, ménage leur place aux politiques et aux comportements. Son ambition est de dessiner des **tendances qui apparaissent probables si certaines conditions sont remplies".** Ailleurs il est dit: **"On ne se passe pas de l'hypothèse qu'elles, les politiques économiques effectivement suivies, réussiront à assurer un niveau élevé d'emploi et à éviter des déséquilibres extérieurs intenables".** C'est nous qui avons souligné ces deux phrases, parce qu'elles nous paraissent révélatrices du dessein des auteurs de ne pas se placer dans des hypothèses trop peu encourageantes. Il n'en reste pas moins que le rapport fait sérieux, il est très "travail d'experts".

L'estimation de l'expansion économique globale de la C.E.E. est faite pour deux périodes: 1960-1965, c'est-à-dire une période connue pour plus du quart lors de la remise du rapport (juin 1962), et 1965-1970, cette dernière année marquant la fin de la "période transitoire". Deux variantes ont été retenues: la variante B, "considérée comme l'hypothèse principale d'expansion"; la variante A, indiquant "les résultats d'une croissance plus modérée".

Conclusion des experts

Les conclusions des travaux des experts peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous qui indique, par périodes de cinq ans, le pourcentage d'accroissement du produit brut de la C.E.E. Pour les deux premières périodes (1950-1955 et 1955-1960), il s'agit du rappel des résultats effectivement enregistrés, relevés dans l'avant-propos même du rapport. Pour les deux autres périodes (1960-1965 et 1965-1970), il s'agit des estimations proprement dites du groupe d'experts, selon les hypothèses A et B:

1950-1955	35,0	
1955-1960	28,1	
	A	B
1960-1965	24,4	27,0
1965-1970	22,7	25,3

Le même tableau peut être établi sur la base du taux d'accroissement du produit brut, non plus par périodes globales de cinq ans, mais par taux annuels moyens pour chaque période, ce qui donne en pourcentages arrondis:

1950-1955	6	
1955-1960	5	
	A	B
1960-1965	4,5	4,9
1965-1970	4,2	4,6

Selon l'expression courante, les chiffres parlent d'eux-mêmes. **La diminution du taux de croissance est continue au cours des vingt ans considérés.** Entre la première et la quatrième période, elle est d'un peu plus du quart dans l'hypothèse la meilleure, d'un peu plus du tiers dans la moins bonne.

Il est curieux par ailleurs de constater que si c'est l'Allemagne fédérale qui, de 1950 à 1960, a effectivement connu les taux d'expansion les plus élevés, c'est à l'Italie que les experts attribuent, pour la période 1960-1970, les taux estimés les plus

hauts: 66,8% de croissance pour l'ensemble des dix années dans l'hypothèse A, contre 55% à la France, 50,2% aux Pays-Bas, 46,5% à l'Allemagne (fin du "miracle") et 40,4% à la Belgique. Les experts semblent donc croire — au moins dans une certaine mesure — au "miracle italien", auquel M. Emanuele Gazzo consacre un article dans le numéro d'août-septembre 1963 de la publication **Communauté Européenne.** Article dithyrambique qui s'ouvre sur ces mots: "Le "miracle italien" vient à peine de commencer et il a ceci de miraculeux qu'il n'est valable qu'en tant que préface à une phase nouvelle d'expansion économique." Rappelant que le nombre des chômeurs a oscillé pendant longtemps en Italie autour de deux millions de sans-travail, M. Gazzo ajoute qu'en mai 1963 les chômeurs italiens n'étaient plus que 460,000, et qu'en 1970 le plein emploi sera entièrement réalisé. En quoi il n'est pas tout à fait d'accord avec les experts de la C.E.E. qui, partant d'un nombre de chômeurs de 850,000 en 1960, estiment que ce chiffre sera de 590,000 en 1965 et de 311,000 en 1970. Les experts ont du reste le souci de préciser dans une note que le chiffre des chômeurs, calculé par le ministère du Travail, n'était pas en 1960 de 850,000 mais bien de 1,546,448, ajoutant pour justifier leur chiffre: "Il semble qu'une part considérable de ces inscrits ne soient pas complètement inactifs." Sur le taux de croissance également, les experts de la C.E.E., bien que paraissant croire au miracle italien, ne semblent pas croire à sa pérennité, puisqu'ils retiennent pour l'Italie un taux plus élevé pendant les cinq ans de 1960 à 1965 que pendant les cinq années suivantes.

M. Gazzo note également que la balance des paiements italienne, qui était traditionnellement déficitaire, "s'est nettement améliorée vers le milieu des années cinquante, si bien que les réserves officielles dépassaient, à la fin de 1962, 3 milliards de dollars". Mais pourquoi M. Gazzo, dans un article publié en août-septembre 1963, fait-il état d'un chiffre de fin 1962? Peut-être Jean Luc nous apporte-t-il la réponse, dans un article du **Monde** du 20-21 octobre 1963, où l'on lit que depuis la fin de l'année dernière (donc fin 1962) la balance commerciale italienne accuse un déficit considérable, et que "la balance des paiements, précédemment équilibrée ou excédentaire, accuse une insuffisance de 744 millions de dollars pour les huit premiers mois de 1963, contre un excédent de 170 millions pour la période correspondante de 1962". Jean Luc fait en outre état d'un affaissement boursier qui "traduit un recul considérable des investissements" et indique que "les étrangers eux-mêmes, Américains, Allemands ou Suisses, qui avaient largement investi en Italie ces dernières années, retirent progressivement leur mise". "Le "miracle" italien est-il terminé?" se demande-t-il. Enzo Santarelli, membre du Comité Central du P.C.I., fait écho en évoquant lui aussi le fameux "miracle économique" dont les chances lui paraissent de plus en plus incertaines "dans une situation économique qui tend à devenir difficile sinon critique".

Un combat en retraite

Le miracle allemand terminé, le miracle italien en difficulté, que reste-t-il de l'effet propre de l'intégration européenne sur l'économie des pays intégrés? Nous avons relevé le caractère sérieux dans l'ensemble du travail du groupe d'experts de la C.E.E., nous avons indiqué qu'il s'interdisait cependant des hypothèses trop peu encourageantes, nous avons noté au passage qu'il "arbitrait" dans un sens favorable les chiffres officiels du chômage en Italie, et il est permis d'ajouter que l'évolution de la situation dans la péninsule depuis la remise du rapport entache d'un certain optimisme son évaluation de la croissance économique italienne entre 1960 et 1970. Pour tout cela, il paraît raisonnable de penser que les projections du groupe d'experts ont été quelque peu infléchies — peut-être inconsciemment — dans le sens souhaité par l'organisme qui l'avait chargé de mission, c'est-à-dire la Communauté elle-même. Et, cependant, les chiffres sur vingt ans sont là: baisse enregistrée, effective, du rythme d'expansion des Six entre les cinq premières et les cinq dernières des années cinquante; continuation estimée de cette baisse du rythme, même dans la variante la plus favorable, entre 1960 et 1970.

Est-ce à dire que le Marché Commun a eu et aura un effet négatif sur le développement des Six? Nous ne le croyons pas. Nous avons d'ailleurs relevé que le taux d'expansion s'était amélioré en 1959 et 1960. (Il est vrai que le fléchissement de 1958 était peut-être dû à un état d'expectative et le redressement de 1959-1960 à un effet dit "psychologique": démarrage du Marché Commun.) En tout état de cause, nous croyons avec le groupe des experts que "l'établissement du Marché Commun change les rythmes et les formes du développement, en précipitant le déclin de certaines productions anti-économiques ou périmées, mais beaucoup plus encore en accroissant les incitations à l'investissement et à la productivité"... mais non pas toutefois, comme il ajoute: "en exigeant des politiques économiques une orientation plus efficace et rationnelle". Nous croyons avec les Thèses soviétiques que le Marché Commun "a contribué à l'accroissement des investissements, a accéléré la modernisation des entreprises, a entraîné une certaine transformation économique et d'organisation des monopoles ", bref, qu'il a pu "donner une impulsion à l'augmentation de la production, du commerce intérieur et extérieur". "Mais il ne faut pas exagérer l'importance de ce facteur", ajoutent aussitôt les Thèses. Et, certes, tout est là: **l'intégration capitaliste a des limites parce qu'elle est capitaliste, qu'elle ne liquide pas les contradictions inhérentes au régime capitaliste et que, contrairement aux dires des experts de la C.E.E., elle est impuissante à exiger des politiques économiques une orientation réellement plus efficace et plus rationnelle.** Si elle avait sans limites toutes les vertus que ses prosélytes lui prêtent, l'intégration européenne aurait provoqué une continuation de l'accroissement du rythme d'expansion des Six. **Or elle ne l'a pas fait, et les experts nous disent qu'elle ne le fera pas.** Tout ce qu'elle a pu faire, et qu'elle pourra peut-être faire encore un certain temps, c'est **freiner la dé-**

croissance du rythme d'expansion des Six intégrés, qui, sans elle, serait sans doute plus rapide. L'intégration n'est qu'un **combat en retraite,** une tentative du capital monopoliste d'Etat de s'organiser, non pour se développer continûment, harmonieusement, et s'ouvrir les portes de l'avenir, mais simplement pour se prolonger le plus possible. Elle est un remède contre la sénescence et un sursaut de l'instinct de conservation devant la croissance économique des pays socialistes. Elle peut peut-être reculer le terme, elle ne saurait le supprimer.

Mais, va-t-on nous dire, vous allez un peu loin, car s'il y a décroissance du rythme d'expansion, il y a néanmoins expansion, et même une expansion plus vive chez les Six que dans la plupart des autres pays capitalistes. La croissance économique des Six après la seconde guerre mondiale a peut-être été parfois un peu trop "miraculeuse" pour durer — vous-même en avez donné les raisons conjoncturelles — mais qui vous dit qu'après une période de baisse lente du rythme d'expansion, puis peut-être un palier, il n'y aura pas, grâce à une intégration européenne devenue majeure, une remontée régulière et sans fin?

L'objection n'est pas déraisonnable à priori. Nous l'examinerons dans la seconde partie de cette étude(5). ■

---

* La plupart des soulignés et des sous-titres sont de Révolution québécoise.

(1) Editions Julliard, 1962.

(2) Citations extraites de la publication "En Bref".

(3) Voir *Révolution*, no 4, décembre, Le Marché Commun devant la critique.

(4) Une édition annoncée pour fin 1963 n'avait pas encore paru au moment de remettre cette étude. On a donc utilisé les éditions précédentes, la dernière remontant à novembre 1961 (chiffres de 1960 et antérieurs). L'inconvénient qui en résulte est heureusement amoindri grâce à la publication en 1962 des *Perspectives de développement...*, qui, ainsi que nous le verrons, comblent tout hiatus dans les chiffres de croissance des Six.

(5) Nous publierons dans notre prochain numéro la 2e partie de cette importante étude qui a déjà paru dans les nos 5 et 6 de la revue *Révolution*.

ERRATA

Dans notre numéro de novembre, une erreur s'est glissée dans la présentation de l'intérieur de Malcolm X. Nous aurions dû écrire: "...RQ a décidé de publier l'interview exclusive que M. X a accordée *à la fois* à la revue américaine Monthly Review et à la revue française Révolution en parution simultanément. Nous reprenons la traduction française de l'édition française de la revue Révolution, No 10-11", et non 11-12 comme nous l'avions signalé.

BULLETIN D'ABONNEMENT À

"Révolution Québécoise"

Nom ....

....

Adresse ....

....

S'inscrit pour un abonnement d'un an

☐ **ordinaire : 5 dollars**

☐ **de soutien : 10 dollars**

☐ **étudiant : 3 dollars**

☐ **outre-mer (avion): 10 dollars**

A partir du mois de..

Paiement par ☐ chèque ☐ mandat ☐ comptant

Transcrire ce bulletin et faire parvenir à

Révolution québécoise

3009 Maplewood, app. 11, Montréal

ABONNEZ-VOUS À

RÉVOLUTION

pour connaître ce que vous ne pouvez lire ailleurs: des documents inédits sur la Chine populaire et l'U.R.S.S. • des études théoriques sur le mouvement ouvrier international • des enquêtes, des reportages, ainsi que de nombreux récits écrits par des militants révolutionnaires du monde entier.

Abonnement: 48 F. (un an), 26 F. (six mois)

REVOLUTION, Nouvelles éditions internationales
52, rue Galende, Paris 5e, France.